



# CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN » MULTI-SITES

## pour les communes d'Aigueperse, Maringues et Randan

### Communauté de communes Plaine Limagne

#### ENTRE

- La commune d'Aigueperse, représentée par son maire Luc CHAPUT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du ..... ;
- La commune de Maringues, représentée par son maire Denis BEAUVAIS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du ..... ;
- La commune de Randan, représentée par son maire Sandrine COUTURAT, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du ..... ;
- La communauté de communes Plaine Limagne, représentée par son président Claude RAYNAUD, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du..... ;

Ci-après, désigné par « les collectivités bénéficiaires »

D'une part,

#### ET

L'Etat,

Représenté par le sous-préfet du Puy-de-Dôme, Olivier MAUREL,

Ci-après désigné par « l'Etat » ;

#### AINSI QUE

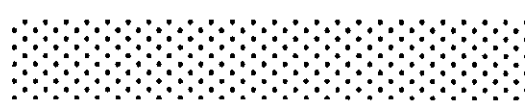
Le département du Puy-de-Dôme,

Représenté par son président, Lionel CHAUVIN,

Ci-après, désigné par « le département »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



## Préambule

Le gouverneme

nt a souhaité que le programme « Petites villes de demain » donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme « Petites villes de demain » appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Les villes qui ont une fonction de centralité, constituent un maillon indispensable pour la structuration de leur territoire.

C'est le rôle que le programme « Petites villes de demain », engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter.

Le territoire de la communauté de communes Plaine Limagne, composé de 25 communes et compte 21 266 habitants. Il se situe au nord du département du Puy-de-Dôme (63), entre les agglomérations de Clermont-Ferrand, Riom et Vichy.

Attractif par son foncier abordable, le territoire connaît une croissance démographique importante (+ 0,97 % par an entre 2008 et 2020, contre + 0,52 % pour l'ensemble du département du Puy-de-Dôme), essentiellement liée au solde migratoire.

Le territoire de la communauté de communes n'est pas articulé autour d'une commune centre, mais est composé de différentes centralités : Aigueperse, Maringues et Randan.

L'attractivité des cœurs de bourg nécessite une approche transversale, car elle ne pourrait advenir sans :

- des bourgs-centres habités, avec des logements réaménagés,
- des commerces et des services accueillants aux vitrines de qualité,
- des espaces publics propices à la déambulation en toute saison (verdissement, îlots de fraîcheur...)
- des voies de circulation permettant les mobilités douces sécurisées,

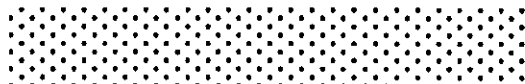
## Article 1- Objet de la convention cadre

Dans la continuité des engagements pris dans la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » (PVD) signée le 28 juin 2021. Ainsi la présente convention a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre et les principaux effets attendus d'une opération de revitalisation du territoire (ORT) menée à l'échelle des communes d'Aigueperse, Maringues et Randan. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans le programme et précise leurs engagements réciproques. La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités, entreprises et populations du territoire engagé.

Sur la base du projet de territoire, le programme PVD décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation à court, moyen et longs termes. Le renforcement des fonctions de centralité bénéficie aujourd'hui à la qualité de vie des habitants et des territoires alentours dans une trajectoire engagée dans la transition écologique.

Le programme mobilise sur la période 2021-2026 les moyens des partenaires publics et privés. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impacts, notamment sur ses fonctions de centralité.

L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation du centre-ville : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation des



équipements publics et des friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti... le tout de manière concertée et transversale dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT est un contrat intégrateur unique, programmatique et évolutif, reposant sur le projet global des villes d'Aigueperse, Maringues et Randan.

La présente convention est reconnue comme valant ORT au sens de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation. À ce titre, elle indique les secteurs d'intervention, le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance.

Le programme « Petites villes de demain » doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme « Petites villes de demain » est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

## Article 2 – Les ambitions du territoire

La communauté de communes Plaine Limagne, composée de 25 communes, se situe au carrefour de deux agglomérations importantes : en premier lieu Clermont-Ferrand, en second lieu Vichy. Le territoire se situe à environ 18 kilomètres au sud-ouest de Vichy, 25 km au nord-est de Riom et 40 km de Clermont-Ferrand. Des polarités plus secondaires se situent également non loin du territoire : Thiers à 30 km au sud-ouest de l'intercommunalité et Gannat à moins de 20 km au nord-ouest.

L'espace communautaire s'inscrit en grande partie sur la vaste plaine donnant sa dénomination à la communauté de communes, la plaine de la Limagne.

Des vues lointaines en direction du sud-ouest sur la chaîne des Puys et au sud-est vers le Livradois-Forez participent à l'identité paysagère du territoire.

L'intercommunalité est desservie par un maillage d'axes structurants :

- l'autoroute A71 qui longe l'ouest du territoire avec une sortie desservant le territoire (sortie 12.1)
- plusieurs départementales structurantes traversant le territoire du nord au sud : D 2009, D210, D 1093.
- un vaste maillage de départementales secondaires reliant les 25 communes entre elles.

Cette interface entre des polarités importantes environnantes, notamment la « plaque métropolitaine Clermont-Vichy », confère à l'intercommunalité une position stratégique, bénéficiant d'une influence au-delà de son simple périmètre administratif.

La communauté de communes et ses trois bourgs-centres souhaitent ainsi définir et mettre en œuvre une politique publique de redynamisation de ses trois bourgs-centres. Une première démarche a été initiée en 2019-2020, laissée en suspens du fait des échéances municipales et du contexte sanitaire.

La commune d'**Aigueperse** (2 762 habitants) est le pôle économique de la communauté de communes. Seule commune ayant un taux de concentration d'emplois supérieur à 100, elle compte sur son territoire de grandes entreprises, telles que SANDERS et BACACIER.

La commune s'est développée autour de la Grande rue (ancienne N9), axe nord-sud reliant Clermont-Ferrand à Paris. Le développement ces dernières décennies s'est surtout concentré sur le nord et l'est de la commune. Il n'existe pas de centralité formelle du bourg et les commerces et les services sont inégalement répartis sur tout le linéaire de la Grande rue.

Elle concentre les principaux services de son ancien canton (supermarchés et commerces, établissements scolaires, complexe sportif, collège, professionnels de santé, EHPAD, France services...)

Aigueperse souffre d'une forte vacance, tant commerciale que d'habitat (11 % pour l'habitat, recensement INSEE 2018).

Les axes de travail de la municipalité sont :

- le confortement de l'activité économique, artisanale et commerciale de la commune ;
- la valorisation du patrimoine architectural avec un projet de labellisation « Petites cités de caractère » ;
- la facilitation de l'accès à la gare.

**Maringues** est la commune la plus peuplée de la communauté de communes (3 125 habitants).

La commune s'est fortement développée ces vingt dernières années.

La commune est organisée autour du centre médiéval, en surplomb de la Morge et s'est développée à l'ouest, au nord-est le long des axes routiers.

Le bourg ancien occupe le rôle de centralité et concentre la majorité des commerces et services de proximité, mais reste néanmoins sujet à une forte vacance (15,3 % des habitations, recensement INSEE 2018).

Elle concentre les principaux services : supermarchés et commerces, établissements scolaires, collège, maison de l'enfance et de la jeunesse, complexe sportif, professionnels de santé, EHPAD, station-service, laboratoire de fabrication numérique (Fab Limagne)...

Les axes de travail de la municipalité et Plaine Limagne sont :

- la suppression d'un îlot entre le quartier des tanneries et le bourg ancien afin d'ouvrir ce dernier à la vue depuis la Morge ;
- le développement économique avec l'aménagement d'une extension de la ZA de Champ Moutier ;
- la valorisation des cours d'eau : renaturation de la Morge (réalisée en 2022 par Plaine Limagne), projet de renaturation du plan d'eau de l'Andoux ;
- le développement touristique avec l'aménagement prochain de la voie verte « Via Allier » le long de la Morge et du quartier des Tanneries, l'aménagement d'une maison de site en lien avec la rivière...

**Randan**, commune de 1 591 habitants, est caractérisée par une situation intermédiaire entre pôle d'habitat et pôle économique. La commune s'est construite autour des axes de circulation (Clermont-Ferrand-Vichy et Riom-Vichy) et en bordure du domaine royal de Randan.

Randan souffre de vacance, tant commerciale que pour l'habitat (16 % sur l'habitat notamment, recensement INSEE 2018).

Elle concentre les principaux services : supermarchés et commerces, établissements scolaires, professionnels de santé, station-service, agence postale, France services...

Les axes de travail de la municipalité et/ou Plaine Limagne sont :

- la requalification de l'artère principale de Randan (rue du commerce/ D 1093) ;
- la future médiathèque qui s'installera à la place de l'ancienne école ainsi qu'un auditorium extérieur.

### Article 3 - Une démarche qui s'inscrit dans le projet intercommunal

Plaine Limagne est un territoire attractif du Puy-de-Dôme ; il connaît depuis une vingtaine d'années une hausse significative de sa population, essentiellement des jeunes familles travaillant dans les agglomérations voisines (Riom, Clermont-Ferrand, Vichy). Ce phénomène, associé au vieillissement de la population présente depuis plus longtemps, explique que la richesse de Plaine Limagne repose principalement sur les revenus résidentiels puis les revenus sociaux et, dans une moindre mesure, l'économie productive (cf. l'étude « le fonctionnement socio-économique des communautés de la région Auvergne-Rhône-Alpes » menée par Olivier Portier).

Ainsi le projet intercommunal vise à conforter cette attractivité et à tirer davantage profit de ces revenus pendulaires en œuvrant pour la valorisation des productions et ressources locales, du patrimoine bâti et naturel, la richesse des terres agricoles, la présence de services...

En son sein, le territoire Plaine Limagne est organisé autour de trois polarités, Maringues, Aigueperse et Randan, concentrant l'essentiel des emplois, équipements, commerces et services.

Les autres communes qui disposent souvent d'équipements stratégiques (écoles) et de quelques commerces et services constituent des pôles relais.

Ainsi le projet de territoire s'articule autour de 3 axes de développement :

- Affirmer un territoire d'accueil, vivant et solidaire ;
- Valoriser un cadre de vie de qualité ;
- Conforter l'économie et l'emploi local.

Les orientations définies par la communauté de communes Plaine Limagne s'inscrivent dans un cadre stratégique déterminé et sont fléchées dans les documents de planification élaborés à l'échelle intercommunale.

Le **projet de territoire**, feuille de route guidant les actions de la communauté de communes pour les années à venir.

Le **plan climat-air-énergie territorial (PCAET, adopté en décembre 2020)** vient définir et planifier pour six années les actions de l'ensemble des acteurs du territoire afin de répondre aux objectifs définis concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie finale, la production d'énergie renouvelable, l'adaptation au changement climatique.

Le **projet d'aménagement et de développement durables (PADD, débattu en septembre 2022)** du plan local d'urbanisme intercommunal définit les orientations d'aménagement et de développement durable du territoire pour les dix années à venir.

### Le projet de territoire (2022)

Le projet de territoire est le fruit d'une démarche partagée, construit lors de plusieurs ateliers avec les élus des communes du territoire. Il s'articule autour de 4 axes stratégiques principaux :

#### Préserver et valoriser les ressources naturelles

Il s'agira de faire de l'identité paysagère de Plaine Limagne le socle du projet de territoire tout en répondant aux enjeux de notre temps.

**Faire vivre un territoire dynamique**, c'est-à-dire promouvoir un développement cohérent et harmonieux conciliant croissance démographique, préservation des espaces naturels et agricoles, développement économique et cadre de vie.

**Garantir des services de proximité**, donc être en mesure d'offrir aux habitants des services publics de qualité, accessibles et adaptés ainsi qu'une offre commerciale étoffée.

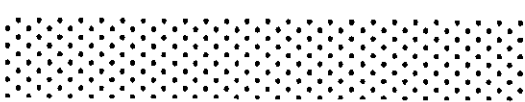
Améliorer la qualité de vie dans les bourgs et les villages. Il s'agira d'accompagner le développement des bourgs-centres en cohérence avec les autres communes du territoire pour faire de celles-ci les moteurs d'un territoire harmonieux.

**Favoriser le maintien des activités économiques sur le territoire**, crucial pour assurer le dynamisme économique et démographique du territoire. De plus, les activités commerciales et artisanales permettent de favoriser la qualité de vie des habitants.

Dans cette perspective, mailler le territoire et conforter les centralités dans les bourgs et les bourgs-centres permet de poursuivre une ambition de vitalité urbaine et d'accessibilité des commerces.

Plaine Limagne poursuit les objectifs suivants :

- soutenir les petits commerces et artisans du territoire ;
- redynamiser les centres-bourgs ;
- développer et valoriser la production locale par le développement des circuits courts ;



- densifier, aménager et mettre à disposition des espaces pour accueillir les nouvelles activités en venant à maintenir l'activité dans les bourgs ;
- développer de nouveaux lieux en favorisant l'économie circulaire ; tiers-lieux, recycleries, magasins éphémères ;
- attirer les entreprises ;
- reconquérir les friches.

## Le plan climat-air-énergie territorial (2020)

Le PCAET Plaine Limagne fixe cinq axes stratégiques :

- **Assurer l'exemplarité des collectivités** : cela passe notamment par l'engagement de la communauté de communes et des communes dans une démarche d'éco-responsabilité, l'amélioration thermique des logements communaux ;
- **S'engager dans l'amélioration du bâti et la planification urbaine durable**, par l'accompagnement des propriétaires pour l'amélioration des logements, l'installation de réseaux de chaleur, l'intégration des enjeux énergie et climat dans la planification urbaine (mobilité douce, aménagements urbains, îlots de fraîcheur, habitat) ;
- **Envisager de nouvelles formes de mobilités**, qu'elle soit de courte distance (développement des mobilités actives) ou moyenne distance (domicile-travail avec le covoiturage, les espaces de travail partagés, les transports en commun) ;
- **Développer une économie de proximité**, en accompagnant la mise en place de circuits courts et de proximité, la valorisation des productions locales ;
- **S'adapter aux enjeux climatiques** : plantation de haies et d'arbres.

## Le plan d'aménagement et de développement durables (2022)

Le PADD définit le projet de territoire et est décliné comme suit :

### Axe 1. Affirmer un territoire d'accueil, vivant et solidaire

#### Orientation 1. Poursuivre un développement démographique équilibré et répondant aux différents besoins d'habitat

- Améliorer et valoriser le parc de logements existant et notamment les centres-bourgs
- Diversifier l'offre nouvelle au profit de logements plus petits localisés à proximité des services
- Répondre aux besoins particuliers non satisfaits
- Maintenir la dynamique démographique dans l'ensemble du territoire par une construction neuve complémentaire aux efforts de valorisation du patrimoine bâti.

#### Orientation 2. Faire évoluer les équipements et services publics pour répondre aux besoins des populations actuelles et futures

#### Orientation 3. Développer les mobilités de demain

- Prévoir un urbanisme des courtes distances
- Favoriser les alternatives à l'usage individuel de l'automobile

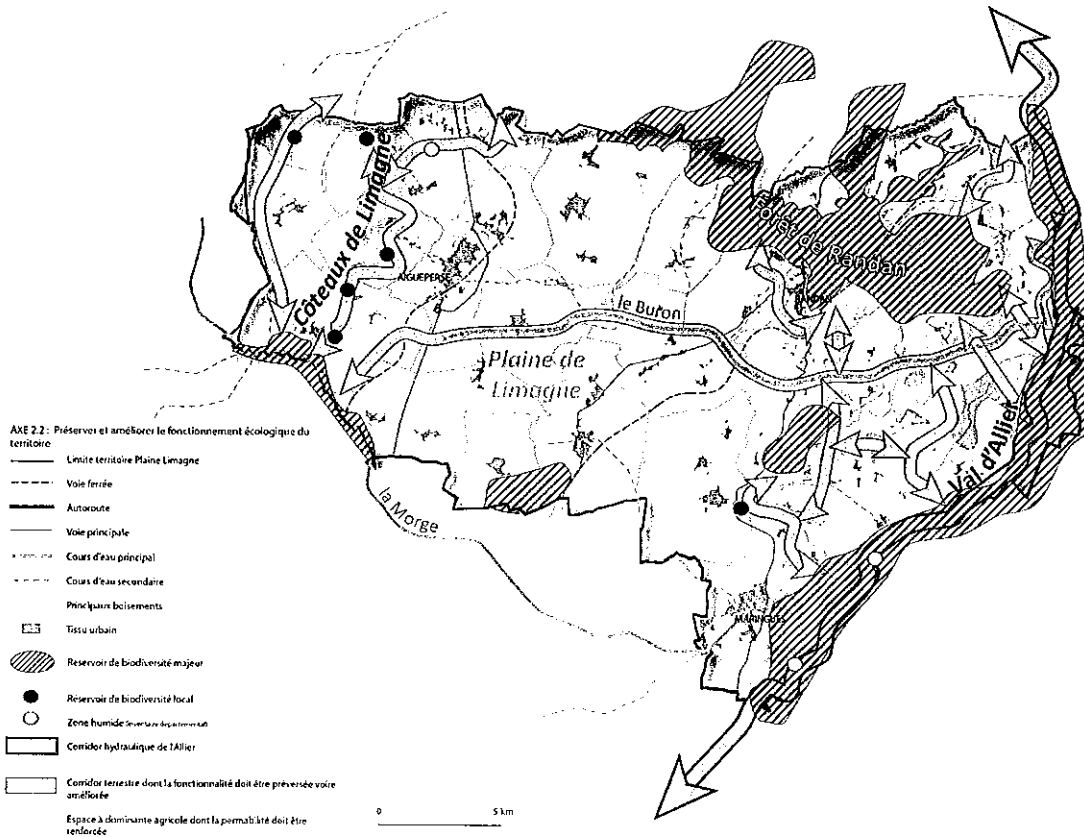
### Axe 2. Valoriser un cadre de vie de qualité

#### Orientation 1. Maintenir la lisibilité et la qualité des paysages

- Préserver les silhouettes paysagères et les points de vue majeurs
- Valoriser le patrimoine historique, les bourgs de caractère
- Valoriser les éléments bâtis et naturels qui animent le paysage

- Intégrer de façon harmonieuse les nouvelles constructions et aménagements : habitat, industrie, agriculture...

## Orientation 2. Préserver et améliorer le fonctionnement écologique du territoire



Fonctionnement écologique du territoire : Source ECO-STRATEGIE – Projet PADD

## Orientation 3. Modérer la consommation d'espaces et d'énergie

- Encourager un urbanisme plus économe en espace
- Encourager la performance énergétique et la production d'énergies renouvelables

## Orientation 4. Porter un projet protégeant la ressource en eau, la population et les biens

- Protéger la ressource et tenir compte du cycle de l'eau

## Axe 3. Conforter l'économie et l'emploi local

### Orientation 1. Accompagner le développement des activités agricoles

- Préserver durablement le foncier agricole
- Favoriser le développement, la transmission des exploitations agricoles et permettre des installations nouvelles
- Valoriser les productions et accompagner l'évolution des pratiques agricoles

### Orientation 2. Accueillir et assurer le développement des entreprises/ commerces

- Poursuivre la stratégie intercommunale de développement et d'accueil économique, valorisant les différents potentiels fonciers
- Conforter la place du petit commerce pour la vitalité des bourgs

Le tissu économique à Aigueperse



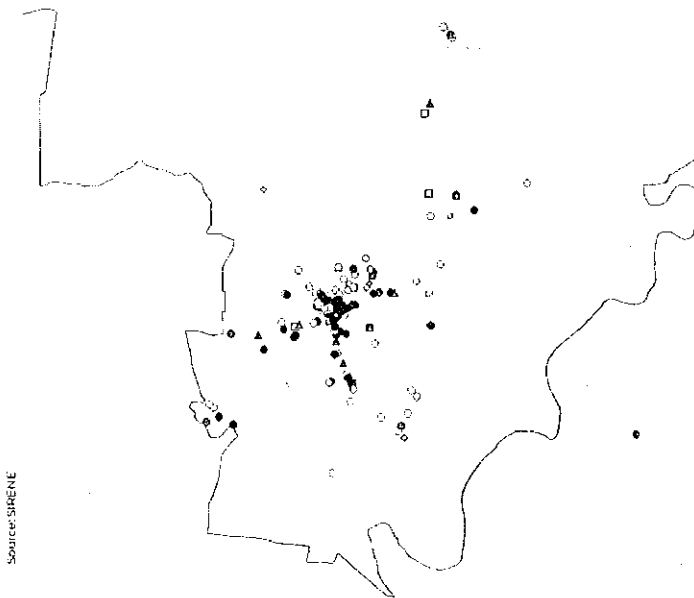
© ACCQUATION - Étude à Aigueperse (E3) - CC Plaine Limagne - Novembre 2022

Le tissu économique de la commune d'Aigueperse est composé de 389 entreprises soit 13% du tissu de la CC Plaine Limagne dont :

- 15% d'activités commerciales (28% de la CCPL)
- 4% d'activités de services (21% de la CCPL)
- 10% d'activités artisanales (13% de la CCPL)
- 6% d'activités de santé (26% de la CCPL)

76

Le tissu économique à Marignac



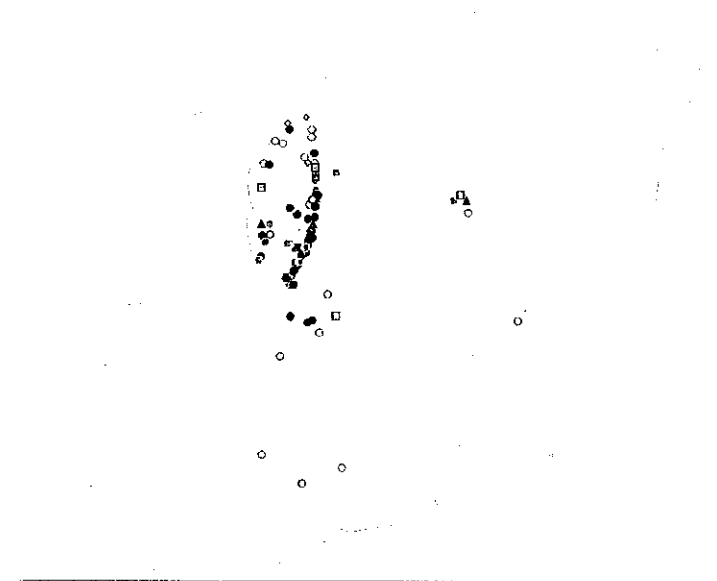
© ACCQUATION - Étude à Marignac (E3) - CC Plaine Limagne - Novembre 2022

Le tissu économique de la commune de Marignac est composé de 399 entreprises soit 13% du tissu de la CC Plaine Limagne dont :

- 13% d'activités commerciales (13% de la CCPL)
- 12% d'activités artisanales (15% de la CCPL)
- 6% d'activités de santé (27% de la CCPL)
- 4% d'activités de services (18% de la CCPL)

76

Le tissu économique à Randan



© ADEQUATION - FOURNIE PAR LE CC Plaine Limagne - Novembre 2022

Le tissu économique de la commune de Randan est composé de 261 entreprises soit 8% du tissu de la CC Plaine Limagne dont :

- 14% d'activités commerciales (12% de la CCPL)
- 11% d'activités artisanales (9% de la CCPL)
- 7% d'activités de santé (9% de la CCPL)
- 1% d'activités de services (2% de la CCPL)

23

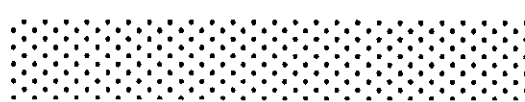
### Orientation 3. Développer une activité touristique et de loisirs valorisant les atouts du territoire

- Favoriser l'entretien, la restauration et la valorisation du patrimoine bâti
- Valoriser les perceptions qualitatives du territoire
- Développer le tourisme de nature et la randonnée
- Favoriser le développement de l'offre d'hébergement et de restauration

### Article 4 - Une démarche menée à l'échelle de 3 communes

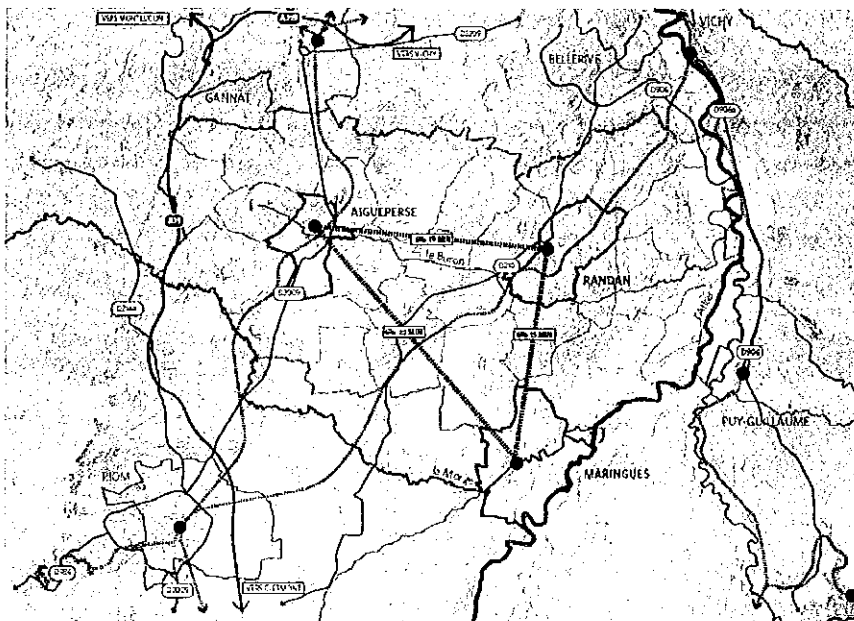
Le dispositif « Petites villes de demain » est porté par la communauté de communes Plaine Limagne. La démarche s'articule autour de la stratégie communautaire, définie notamment à travers plusieurs documents cadres : le plan climat-air-énergie, le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat, le contrat de relance et de transition écologique...

Il sera décliné tant par la communauté de communes, à travers ses compétences « politique locale du commerce d'intérêt communautaire », « plan local d'urbanisme [...] », « politique du logement et du cadre de vie » que par les communes.



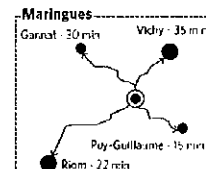
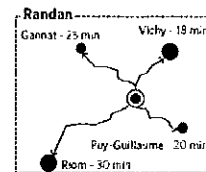
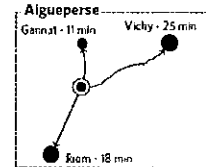
## Plaine Limagne Contexte de la Communauté de commune

Une **SITUATION GÉOGRAPHIQUE** stratégique et privilégiée



### Connexions locales en voiture

Proximité avec l'A71 et l'A719  
Principaux flux des RD



AXESAÛNE

Étude de redynamisation des centres bourgs

Maître d'ouvrage / Plaine Limagne

date / Décembre 2022

4

Comme évoqué plus haut, le territoire communautaire est caractérisé par la présence de trois bassins de vie de proximité : Aigueperse, Maringues et Randan, qui regroupent l'essentiel des activités et services du territoire.

L'enjeu ici est de parvenir à renforcer ce positionnement et notamment :

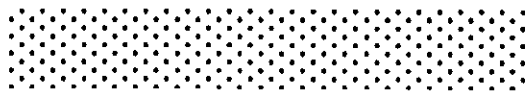
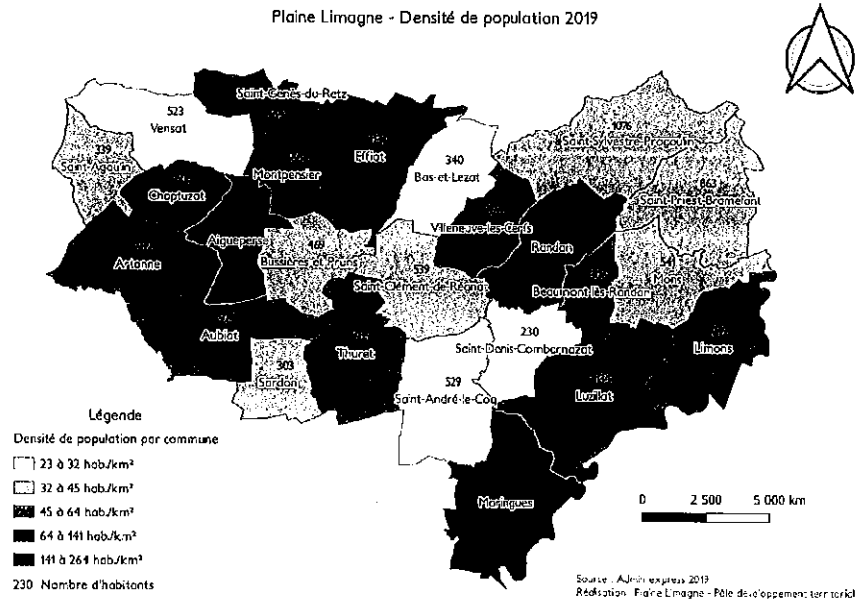
- les services et équipements publics, les établissements scolaires et administratifs, les équipements sportifs et culturels, l'offre de professionnels de santé dans les trois centres-bourgs. Il doit notamment être conforté pour limiter les déplacements des habitants et pour renforcer l'animation dans ces pôles structurants ;
- les commerces de proximité favorables à l'animation de la vie urbaine, rurale et donc des bassins de vie doivent être soutenus pour favoriser leur maintien. Les dispositifs d'accompagnement doivent favoriser l'accueil ou le développement de ces activités en centre-bourg ;
- la requalification des espaces publics, à poursuivre, afin de créer des places plus agréables ou plus modernes et ainsi développer leur fréquentation et favoriser la déambulation des bourgs-centres. La création d'aménagements pour les vélos ou la déambulation piétonne et PMR peuvent être profitables à la redynamisation des centres-bourgs. Les rues parfois jugées trop minérales pourraient profiter de travaux d'aménagement et paysagers ;
- le développement des solutions et modes de déplacements alternatifs à la voiture doivent être renforcés.

Les 3 communes inscrites au dispositif « Petites villes de demain » installées sur le territoire profitent d'axes de développement complémentaires, contribuant au « bien vivre » sur Plaine Limagne qui mériteraient d'être travaillés encore davantage :

- La présence de cours d'eau sur une grande partie du territoire (visible ou invisible), créateur de lien entre les communes peut devenir un atout majeur dans la structuration du territoire et un formidable levier de développement s'agissant des modes de déplacement ou comme vecteur d'attrait touristique ;
- Le patrimoine, qu'il soit inscrit, classé, ou remarquable, est un autre marqueur identitaire du territoire de Plaine Limagne. Il conviendra d'en assurer à la fois la protection et la valorisation à l'échelle des 3 communes (hôtels particuliers, églises, domaine royal, tanneries, etc.)

**Chiffres clés**

- 25 COMMUNES
- 21 150 HABITANTS
- 3 P.O. ARIÉS

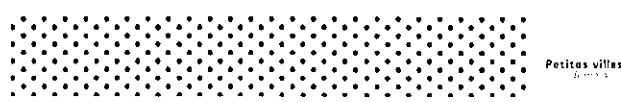


## Article 5 - La stratégie de revitalisation

### 5.1. Au regard du diagnostic

Au regard du diagnostic mené par les bureaux d'études sur les 3 communes « Petites villes de demain », concernant la « vitalité » et tenant compte des spécificités du territoire Plaine Limagne, les caractéristiques principales recensées sont :

Concernant le logement	Concernant le commerce / l'attractivité
<b>AIGUEPERSE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un parc résidentiel composé de maisons de 3 à 5 pièces,</li> <li>- Une vacance importante aux alentours de 10 % à 12 % qui interroge sur l'adéquation du parc avec la demande,</li> <li>- Une promotion immobilière présente uniquement à Vichy (dans le secteur d'étude),</li> <li>- Un marché connexe qui présente :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu d'offre en collectif et plus particulièrement en T2/T3,</li> <li>• Quelques offres toutes positionnées sur de très grands logements,</li> <li>• Quelques terrains + maisons à un prix médian de l'ordre de 2 000 €/m<sup>2</sup>,</li> <li>• Une offre en location très faible positionnée sur des logements inférieurs au T4,</li> <li>• Un parc social plus jeune qu'à l'échelle nationale avec une vacance relativement faible.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une offre moyennement concurrencée sur les achats courants et réguliers alimentaires au regard de la présence d'une moyenne surface sur la commune. La concurrence se situe plutôt au niveau des achats non alimentaires,</li> <li>- Le tissu marchand de la commune se décompose en trois polarités dont la plus importante est le centre-ville,</li> <li>- Un tissu marchand fragile au regard sa vacance et de sa faible présence et de sa zone de chalandise restreinte,</li> <li>- Une fragilité renforcée par l'étirement de l'offre marchande le long de la départementale et a qualité parfois moyenne et dégradée des vitrines et devantures commerciales,</li> <li>- Un pôle gare qui n'accueille aucune offre marchande dans son environnement.</li> </ul>
<b>MARINGUES</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un parc de logements composé de maisons, un taux de vacance plutôt important (aux alentours de 14 %),</li> <li>- Une production de logements concentrée sur de la maison,</li> <li>- Un marché de la promotion inexistant sur la commune et des volumes de vente dans l'ancien entre 30 et 40 logements / an, essentiellement sur de la maison d'environ 100 m<sup>2</sup> pour des maisons de moins de 200 K€</li> <li>- Un parc locatif social de moins de 100 logements mis où une demande existe et qui n'est pas satisfaite en l'état.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une offre moyennement concurrencée sur les achats courants et réguliers alimentaires au regard de la présence d'une moyenne surface sur la commune. La concurrence se situe plutôt au niveau des achats non alimentaires,</li> <li>- Le tissu marchand de la commune se décompose en deux polarités dont la plus importante est le centre-ville,</li> <li>- Un tissu marchand de centre-ville fragile au regard de la topographie qui le divise géographiquement, sa vacance et de sa zone de chalandise restreinte.</li> <li>- Une entrée de ville, les tanneries, fortement marquée par la vacance,</li> <li>- Une fragilité renforcée par la qualité parfois moyenne et dégradée des vitrines et des devantures commerciales,</li> <li>- Une offre commerciale qui globalement dessert la population communale. Un marché historique qui participe, à une fréquentation extérieure qui bénéficie surtout aux cafés restaurants.</li> </ul>



<b>RANDAN</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de 20 logements en résidence service sur la commune en 2021,</li> <li>- Un marché à la revente uniquement sur de l'individuel, et donc un marché locatif, aussi tourné vers la maison avec des petits volumes d'offres et des loyers très abordables,</li> <li>- Un parc social de moins de 20 logements avec 30 % de logements récents</li> <li>- Une demande sociale difficile à étudier par le secret statistique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une offre moyennement concurrencée sur les achats courants et réguliers alimentaires au regard de la présence d'une moyenne surface sur la commune. La concurrence se situe plutôt au niveau des achats non alimentaires.</li> <li>- Le tissu marchand de la commune se décompose en deux polarités dont la plus importante est le pôle commercial,</li> <li>- Un tissu marchand fragile au regard de sa vacance et de sa zone de chalandise restreinte,</li> <li>- Une fragilité renforcée par l'étirement de l'offre marchande le long de la départementale et la qualité parfois moyenne à dégradée des vitrines et devantures commerciales.</li> </ul>

En l'état il s'agit de communes qui, au global, disposent chacune d'un pôle commercial dont le plus développé se situe à Maringues, où l'offre alimentaire est complétée par une offre non alimentaire.

Chaque commune présente :

- une offre de centre-ville organisée le long d'un linéaire discontinu. La commune de Maringues proposait une polarité d'entrée de ville en contrebas, dans le quartier des tanneries ;
- une offre de centre-ville qui présente un taux de vacance élevé et des vitrines et devantures parfois peu qualitatives qui nuisent à l'attractivité ;
- une offre marchande qui dessert la seule population communale.

Les densités commerciales sont inférieures à la moyenne à l'exception du tissu marchand de Randan qui est légèrement supérieur.

Seule la commune de Randan dispose d'une offre touristique de qualité (mais à développer).

Concernant le patrimoine, il s'agira de prolonger les efforts en faveur de la protection et la sauvegarde d'un **patrimoine architectural** parfois classé ou inscrit, constitutif d'espaces publics de qualité.

Le territoire est doté dans son ensemble d'un **patrimoine végétal** à révéler aux entrées de ville et dans le cœur de bourg.

L'omniprésence de la voiture, du fait de l'offre de stationnement importante et des facilités de circulation, pourra à l'avenir être atténuée si des efforts pour favoriser la déambulation douce sont menées. Aujourd'hui les déplacements à pied sont parfois contraints du fait des trottoirs qui connaissent des ruptures, des revêtements épars ou des parcours peu adaptés aux déplacements PMR, là est le principal enjeu **des mobilités** au sein des centralités.

**Des professionnels de santé** présents sur les trois communes principalement représentées par de la médecine de proximité.

Les communes sont globalement classées comme intermédiaire par l'ARS : les situations ne sont pas trop préoccupantes à court terme, mais des actions devront être menées pour *a minima* maintenir ce seuil d'équipements.

Certaines professions médicales ou paramédicales font l'objet de déficit notable (classement en zone sous-dotée) : à Randan pour les dentistes et à Maringues pour les orthophonistes.

Des nouveaux équipements sportifs qui pourraient répondre aux besoins nouveaux de la population.

## 5.2. Les enjeux stratégiques liés à la signature de la convention ORT

Plaine Limagne et les communes signataires souhaitent enclencher une réappropriation durable et autonome des centres-bourgs.

- **Le taux de vacance en logements** est relativement élevé en centres-bourgs, avec un parc dégradé, vieillissant et donc inadapté aux nouveaux parcours résidentiels. Les centralités se caractérisent par une densité bâtie d'îlots qu'il convient de rénover pour réinvestir ou redonner de la valeur à ces logements.
- **La requalification des espaces publics** (végétalisation, mobilier urbain, cheminements doux, etc.) et envisager de les rendre plus attractifs. La conduite de ces actions semble d'autant plus nécessaire que l'habitat conditionne la redynamisation des centres-bourgs, y compris le maintien d'une offre commerciale active.
- **Conforter l'offre commerciale** existante, il s'agira de permettre la sauvegarde et l'adaptation des commerces de proximité, reconquérir les locaux commerciaux vacants, d'assurer la promotion de l'activité économique locale et enfin parvenir à limiter l'évasion commerciale.
- **Les mobilités** devront consister, notamment dans la recherche d'alternatives crédibles à la voiture autosoliste

Les priorités du projet de redynamisation de Plaine Limagne s'articulent autour de 5 axes stratégiques principaux qui émanent tant du travail des bureaux d'études que de la volonté des élus de Plaine Limagne.



#### HABITAT – LOGEMENT

Accentuer les efforts en matière de politique de l'habitat et du logement. Réflexion en vue de la future mise en œuvre d'opérations d'amélioration de l'habitat, adaptation de l'offre d'habitat aux nouveaux parcours résidentiels et travail sur la recomposition foncière.



#### VITALITE – COMMERCE DE PROXIMITE

Sauvegarde et adaptation des commerces de proximité, reconquête des locaux commerciaux vacants, nouvelle offre de services, promotion d'activité économique locale et limitation de l'évasion commerciale.



#### AMENAGEMENT

La stratégie de revitalisation repose principalement sur des centres-bourgs attractifs, conviviaux et connectés à leur...



#### PATRIMOINE

Il s'agira de valoriser le patrimoine et ainsi faire connaître et mettre le patrimoine local (architectural, artistique, naturel...) en valeur afin de favoriser l'attractivité du territoire. C'est un véritable levier de développement.



#### MOBILITES

Il s'agira de faciliter l'accès au centre-ville et centres-bourgs, encourager la requalification des espaces publics entamée pour favoriser l'usage des nouveaux modes tout en assurant la préservation de l'environnement...

## Article 6 - Le plan d'actions de l'opération de revitalisation de territoire

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 2.

### 6.1. Les actions

Les actions du programme « Petites villes de demain » sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 3.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

### 6.2. Projets en maturation

Des projets de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors d'un comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

## Article 7 -- Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (ANCT, Banque des territoires, Cerema, Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, ADIT, CAUE, CPIE... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## Article 8 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 8.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une

première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 8.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la communauté de communes Plaine Limagne, les communes d'Aigueperse, Maringues et Randan assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation. Le cofinancement de son poste est assuré par l'ANAH (50 %) et la Banque des territoires (25 %).

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

## 8.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

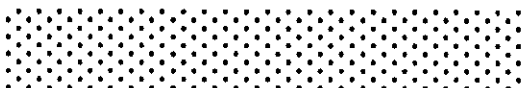
L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'Etat soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.



En particulier :

L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France services, tiers-lieux...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club.

La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers.

Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale).

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

#### 8.4. Engagements du département (si signataire)

Le département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la commission permanente du département.

#### 8.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée

à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## 8.6. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en **annexe 4**.

## Article 9 – Gouvernance du programme « Petites villes de demain »

Le territoire et les communes signataires mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme PVD et de l'ORT, en association étroite avec l'EPCI, l'Etat et le département, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

### 9.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est chargé de valider les orientations, de suivre les opérations majeures et les évolutions de la présente convention. Il est co-présidé par les maires des trois communes lauréates du programme « Petites villes de demain » et le président de Plaine Limagne. Il se réunit au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du programme sur la base d'indicateurs de suivi et de synthèse financière ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions : les modifications d'orientations feront l'objet d'un avenant à la convention ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- établit le tableau de suivi de l'exécution et l'alimente ;
- met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- propose les évolutions et les ajouts de fiches-actions.

Le comité de pilotage PVD assure le pilotage de l'ORT. Il est composé à minima des personnes suivantes :

- du préfet du Puy-de-Dôme, en tant que délégué territorial de l'ANCT et de l'ANAH, ou son représentant ;
- du directeur départemental des territoires, en tant que délégué territorial adjoint de l'ANCT et de l'ANAH, ou son représentant ;
- du président de la communauté de communes Plaine Limagne ;
- des vice-présidents de la communauté de communes Plaine Limagne et maires des communes d'Aigueperse, Maringues et Randan ;
- de la direction générale de la communauté de communes Plaine Limagne ;

- du chef de projet PVD ;
- de la Banque des territoires ;
- du département du Puy-de-Dôme ;
- de l'EPF-Auvergne ;
- de la chambre de commerce et d'industrie ;
- de la chambre de métiers et de l'artisanat ;
- de la chambre d'agriculture ;
- du Cerema ;
- de la direction régionale des affaires culturelles.

Selon l'ordre du jour et les thématiques abordées, le comité de pilotage pourra également associer les différents services communaux et intercommunaux (services techniques, urbanisme) et les partenaires pertinents sur une thématique précise.

## 9.2. Le comité technique / comité de suivi

Le comité de suivi assure le contrôle de l'avancement de la démarche et, si besoin prendre des décisions et faire des arbitrages. Il est aussi un temps de validation avant chaque COPIL.

Il est composé :

- du président de la communauté de communes Plaine Limagne ;
- des vice-présidents de la communauté de communes Plaine Limagne et maires des communes d'Aigueperse, Maringues et Randan ;
- de la direction générale de la communauté de communes Plaine Limagne ;
- du chef de projet PVD.

Selon l'ordre du jour et des thématiques abordées, le comité de pilotage pourra également associer les différents services communaux et intercommunaux et les partenaires pertinents sur une thématique précise.

## Article 10 – Les principaux effets juridiques de l'ORT

L'opération de revitalisation du territoire crée des droits et effets juridiques à travers des dispositifs, notamment pour atteindre les objectifs de rénovation de l'habitat privé et d'attractivité commerciale du centre de la commune signataire.

Les effets de l'opération de revitalisation du territoire sont d'application immédiate, sous réserve que les décrets d'application aient été définitivement adoptés, et sont soumis aux évolutions nationales qui pourront être apportées. Peuvent être cités à titre d'exemple :

### 10.1. Application du dispositif Denormandie dans l'habitat ancien

La commune signataire de cette convention est éligible au dispositif Denormandie. Cette aide fiscale porte sur les travaux de rénovation du bâti dans l'objectif d'améliorer la qualité du parc de logements, ainsi que sa qualité énergétique et à terme, améliorer l'attractivité des centres-villes. La commune signataire de la présente convention peut ainsi proposer à des particuliers ou à des promoteurs d'investir, de rénover et de louer tout en bénéficiant d'une défiscalisation grâce à ce dispositif. En effet, les propriétaires de logements dans lesquels des travaux sont réalisés peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts conséquente pendant une durée de 6 ans éventuellement prorogée jusqu'à 9 ou 12 ans. Cet avantage fiscal indéniable devrait permettre de remettre des logements vacants sur le marché locatif et de produire des logements de qualité à loyers maîtrisés.

### 10.2. Suspension des autorisations d'exploitations commerciales en périphérie

La commune signataire de la présente convention d'ORT pourra mobiliser, le cas échéant, la possibilité ouverte par l'ORT de suspendre l'enregistrement et l'examen en commission départementale d'aménagement commercial de projets commerciaux en dehors des secteurs d'interventions définis dans la présente convention. Si un projet commercial en périphérie devait menacer l'équilibre commercial et économique du centre-ville de la commune signataire de la présente convention d'ORT, la collectivité se laisse l'opportunité de saisir le Préfet afin de demander la suspension des autorisations d'exploitations commerciales, pour une durée de 3 ans maximum, prorogée de 1 an si besoin.

### 10.3. Permis d'aménager multisite et permis d'innover

L'objectif de ce dispositif est de faciliter l'aboutissement des projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le « permis d'innover » qui autorise la construction de bâtiments réversibles : bureaux, logements, commerces sans recourir à un permis de construire spécifique ; ou le « permis d'aménager multisite » qui permet de concevoir des opérations d'aménagement sur des terrains ne formant pas un seul tenant comme les friches, les dents creuses, les entrées de ville.

### 10.4. Droit de préemption renforcé

Ce dispositif permet d'instaurer un droit de préemption urbain renforcé et le droit de préemption dans les locaux artisanaux afin de faciliter la maîtrise du foncier. Concernant la ville de Billom, le droit de préemption urbain s'applique à son Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUi-H) suite à une délibération de l'intercommunalité. Les périmètres concernés par un Droit de Préemption Urbain (DPU) simple ou renforcé sont délimités sur le plan correspondant à toutes les zones U et AU (plan détaillé en annexe du PLUi-H). Le DPU offre la possibilité à la collectivité de se substituer à l'acquéreur éventuel d'un bien immobilier mis en vente, pour réaliser une opération d'aménagement ou mettre en œuvre une politique publique.

## Article 11 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

## Article 12 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

### *Orientation 1 VITALITE*

*Il s'agira de favoriser et développer les usages et les nouvelles pratiques en faveur du commerce de proximité.*

Indicateur	Référence	Objectif
------------	-----------	----------


**Orientation 2 LUTTER CONTRE LA VACANCE ET L'HABITAT DÉGRADÉ**

*Il s'agira de mener une réflexion préalable à la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat puis lancer une première programmation.*

Indicateur	Référence	Objectif

**Orientation 3 AMÉLIORER LE CADRE DE VIE**

*Il s'agira de reconquérir et repenser les espaces publics.*

Indicateur	Référence	Objectif

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en **annexe 2**.

**Article 13 -- Utilisation des logos**

Chacune des parties autorise à titre non exclusif l'autre partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en annexe XX, pour toute la durée du contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées faire figurer le panneau signalétique « Petites villes de demain » en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme « Petites villes de demain » : logo ANCT/PVD et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque partie.

## Article 14 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

## Article 15 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

## Article 16 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

## Article 17 – Traitement des litiges

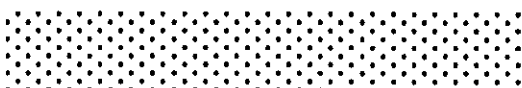
La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand (63) à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents.

Signé à xxxx le xxx



Pour l'Etat,  
Le sous-préfet de Riom,

Olivier MAUREL

Pour le départemental du Puy-de-Dôme,  
Le président,

Lionel CHAUVIN

Pour la communauté de communes Plaine Limagne,  
Le président,

Claude RAYNAUD

Pour la commune d'Aigueperse,  
Le maire,

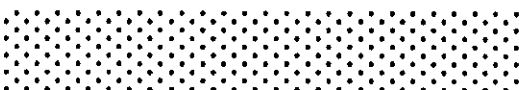
Luc CHAPUT

Pour la commune de Maringues,  
Le maire,

Denis BEAUVAIS

Pour la commune de Randan,  
Le maire,

Sandrine COUTURAT



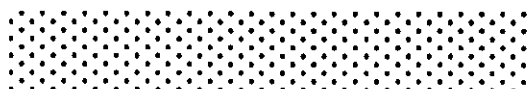
## Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Maquette financière





## Convention d'ORT

### Annexe n°1 – Orientations stratégiques

#### VITALITÉ

##### Renforcer et conforter l'offre commerciale et de services, modernisation des usages

- Mise en place d'une signalétique et information touristique
- Création d'un pôle santé
- Etude et programmation commerciale
- Dispositifs d'incitation à l'installation commerciale
- Installation d'une boutique éphémère
- Prospection commerciale et appels à candidatures ciblés
- Création d'une charte graphique des devantures et enseignes commerciales
- Agrandissement du pôle santé
- Création d'une nouvelle mairie

#### HABITAT

##### Améliorer l'habitat privé et développer une offre de logements de qualité

- Etude pré-opérationnelle OPAH
- Programmation d'une Opération d'amélioration de l'habitat classique
- Politique d'acquisition foncière

#### CADRE DE VIE

##### Reconquête des espaces publics et aménagements urbains

- Co-financement d'un poste de chef de projet
- Etude de redynamisation de centres-bourgs
- Réaménagement de la rue des Récollets
- Installation de plateformes sportives / city – stades
- Aménagement de la place du foirail
- Aménagement de la place de la mairie
- Implantation de jardins partagés
- Aménagement de bourg – Traverse de la rue du commerce
- Création d'un espace culturel
- Sécurisation et aménagements de l'école primaire
- Construction d'un espace enfance-jeunesse
- Etude technique – Renaturation du plan d'eau de l'Andou
- Restauration de l'Eglise Notre-Dame d'Aigueperse

#### MOBILITÉS

##### Prévoir un urbanisme des courtes distances

- Aménagement d'une voie partagée

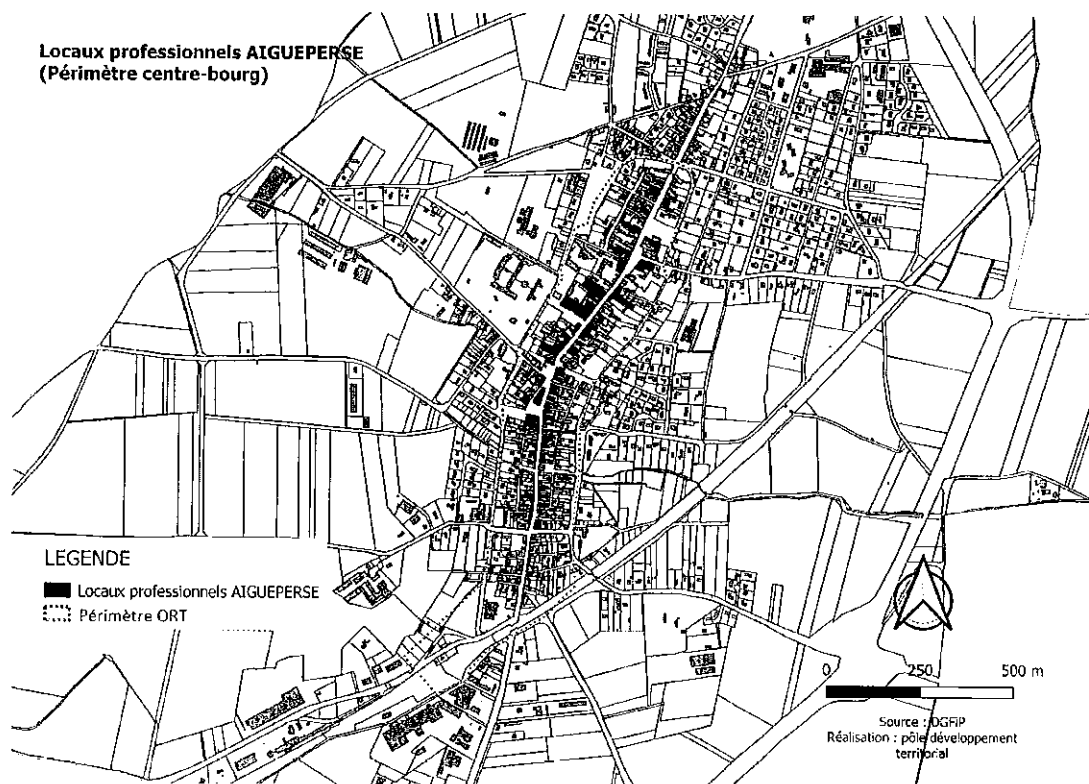


## Convention d'ORT

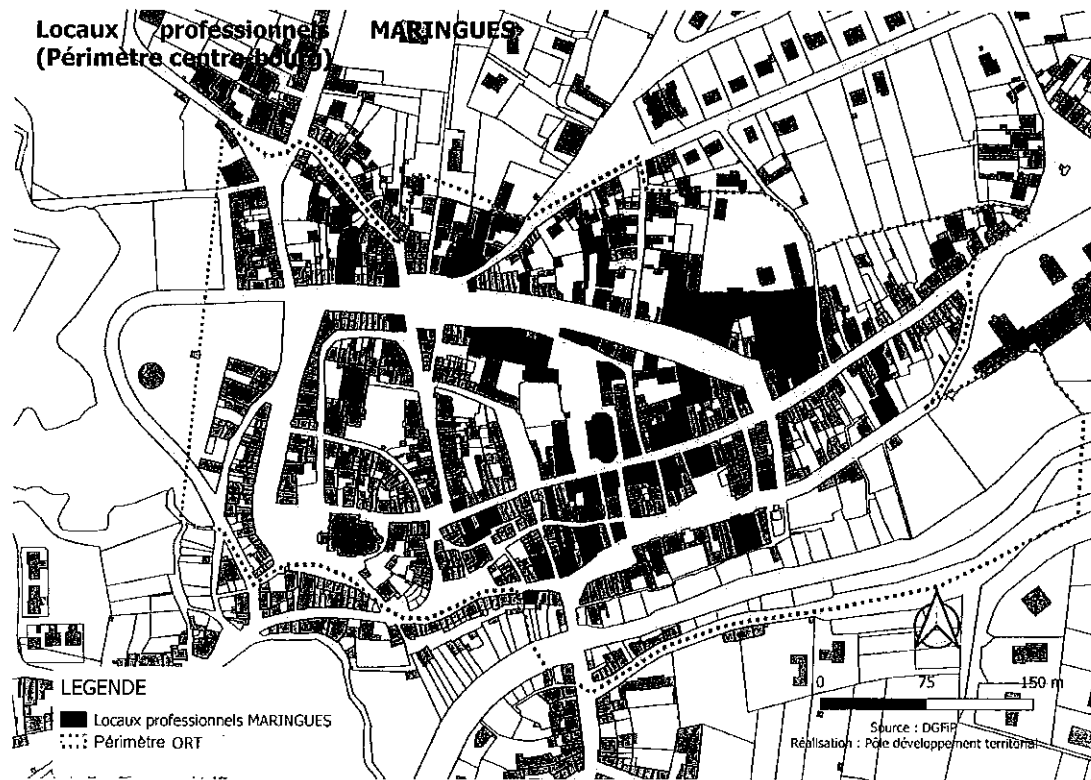
### Annexe n°2 – Périmètres d'intervention

#### Périmètre ORT

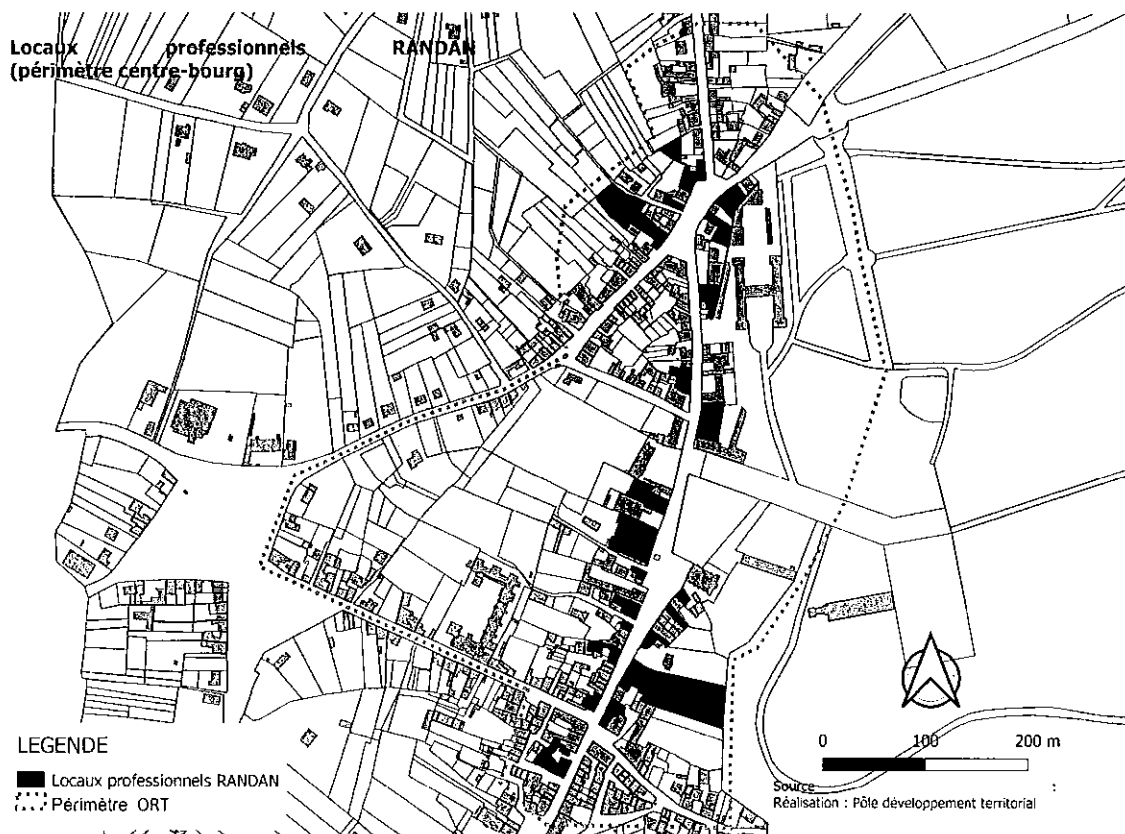
#### Périmètre ORT - Aigueperse



### Périmètre ORT - Maringues

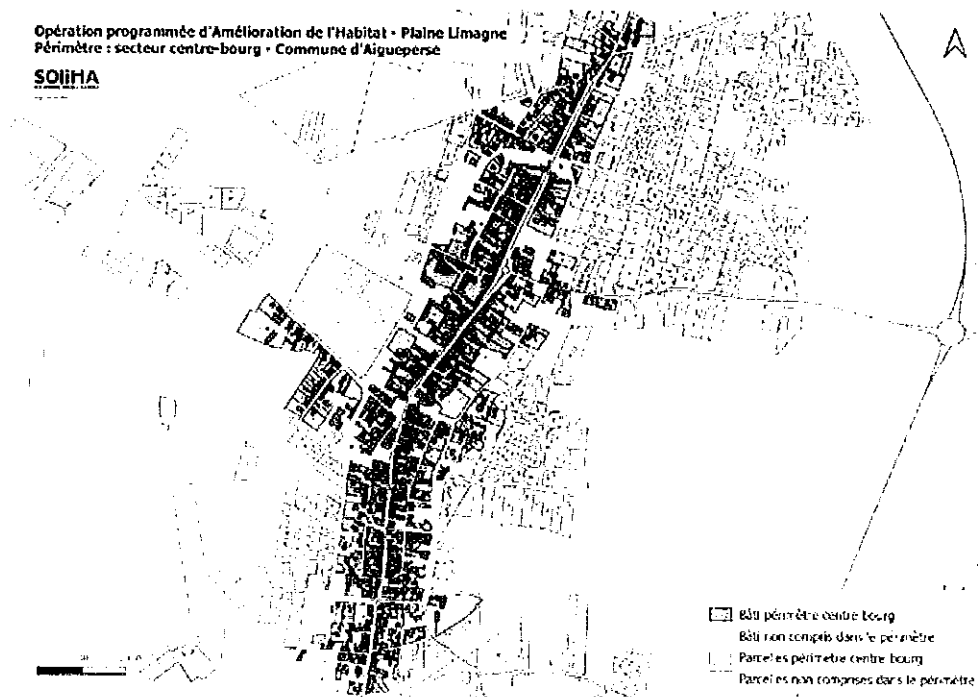


### Périmètre ORT – Randan

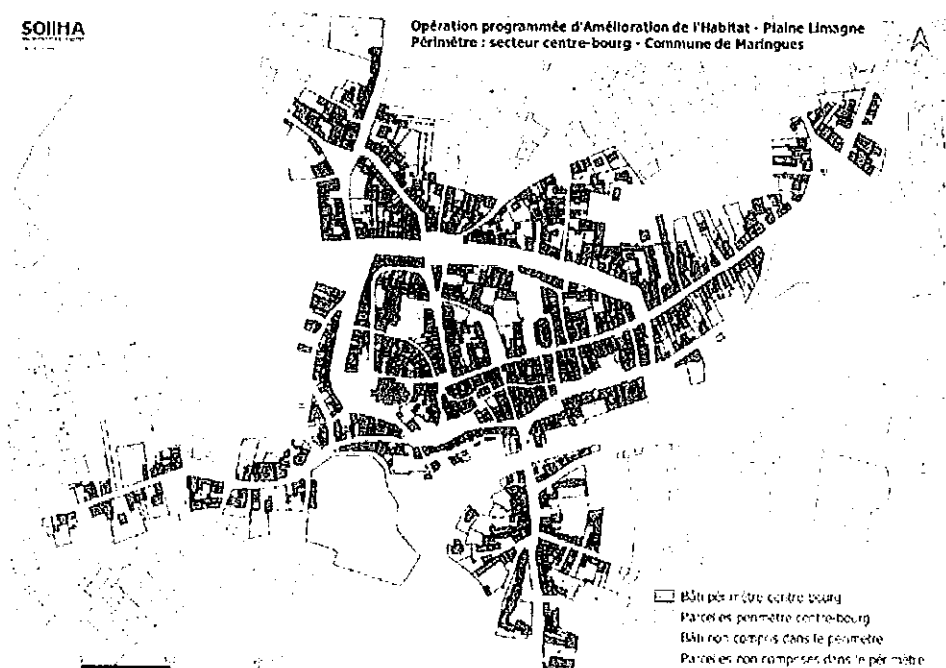


## Périmètre OPAH

### Périmètre OPAH – Aigueperse

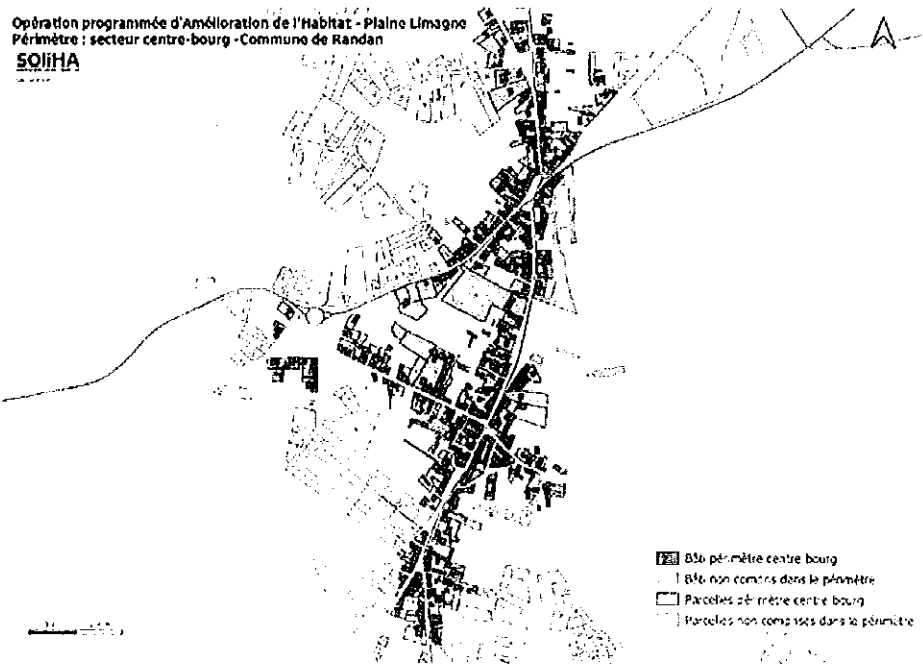


### Périmètre OPAH – Commune de Maringues



Envoyé en préfecture le 17/07/2023  
Reçu en préfecture le 17/07/2023  
Publié le 17/07/2023  
ID : 063-200071199-20230710-CCPL\_2023\_99-DE

## Périmètre OPAH – Commune de Randan



**FICHE ACTION N° 1****CO-FINANCEMENT CHEF DE PROJET PVD**

AIGUERPERSE - MARIINGUES - BANDAN

<b>Orientation stratégique</b>	- Piloter le programme territorial « Petites villes de demain »
<b>Action nom</b>	Co-financement du poste de chef de projet « Petites villes de demain »
<b>Action n°</b>	1
<b>Statut</b>	En projet / validée / engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort / Médian / Faible
<b>Maître d'ouvrage</b>	Plaine Limagne EPCI
<b>Description de l'action</b>	Animer le programme et le réseau d'acteurs, soit :  => Animer la démarche collective => Organiser et gérer les réunions de comité de pilotage => Encadrer sur le terrain certaines actions (communication, encadrement de différentes études et travaux programmés...) => Communiquer sur l'opération => Réaliser le montage des dossiers de demande d'aides et dossiers de subvention. => Assurer l'interface entre les différents partenaires
<b>Partenaires</b>	Etat, ANCT, Banque des Territoires, ANAH
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	Coût prévisionnel pour 1 an : <b>44 673,36 € TTC</b>
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FNADT : 33 505,02 €</li> <li>• Autofinancement : 11 168,34 €</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Dernier trimestre 2021
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Suivi et rendu des travaux menés par 2 bureaux d'études - Nombre d'actions proposées - Nombre d'actions réalisées - Qualité des relations avec les autres partenaires
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Recrutement d'une personne à temps plein, dédiée au programme PVD
<b>Annexes</b>	-

## FICHE ACTION N° 2

### ETUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE OPAH AIGUERSE - MARINGUES - RANDAN

<b>Orientation stratégique</b>	- Améliorer l'habitat privé - Développer une offre de logements de qualité - Adapter l'offre de logements aux nouveaux besoins
<b>Action nom</b>	Etude pré-opérationnelle opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et programme d'intérêt général (PIG)
<b>Action n°</b>	2
<b>Statut</b>	En projet / validée / engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort / Médian / Faible
<b>Maître d'ouvrage</b>	Plaine Limagne EPCI
<b>Description de l'action</b>	Elle permet de justifier de la faisabilité et du cadre d'intervention du futur programme OPAH, compilation d'outils de réhabilitation du parc immobilier privé. Il s'agira de définir les problématiques, de proposer une stratégie opérationnelle en termes d'objectifs et de moyens à mobiliser.
<b>Partenaires</b>	Bureau d'études, Etat, ANAH, département du Puy-de-Dôme
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	Coût prévisionnel de l'étude pré-opérationnelle : <b>56 580 € TTC</b>
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ANAH : 23 575 €</li> <li>• Département 63 : 9 430 €</li> <li>• FCTVA : 7 735 €</li> <li>• Autofinancement : 15 840 €</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2 <sup>nd</sup> semestre 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	PIG (en cours) PLH
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p>Etude pré-opérationnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect du planning d'étude, proposition d'objectifs (quantitatifs et financiers) pour le futur programme)</li> </ul> <p>Programme en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers déposés</li> <li>- Consommation enveloppe financière</li> </ul>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La conduite de cette action a pour objectif de déterminer les besoins en matière de rénovation d'habitat. Elle permettra de confirmer l'opportunité du projet OPAH.
<b>Annexes</b>	

## FICHE ACTION N° 3

## PROGRAMMATION OPAH CLASSIQUE

AIGUEPERSE - MARINGUES - RANDAN

<b>Orientation stratégique</b>	- Améliorer l'habitat privé - Développer une offre de logements de qualité - Adapter l'offre de logements aux nouveaux besoins
<b>Action nom</b>	Réhabilitation de l'habitat existant via le dispositif OPAH classique
<b>Action n°</b>	3
<b>Statut</b>	En projet / validée / engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort / Médian / Faible
<b>Maître d'ouvrage</b>	Plaine Limagne et les 3 polarités Aigueperse, Maringues et Randan
<b>Description de l'action</b>	<p>A l'instar de nombreuses communes péri-urbaines et rurales, les trois polarités de Plaine Limagne disposent d'un parc privé ancien globalement peu rénové et impacté par la vacance (jusqu'à 14 %).</p> <p>Afin de traiter ces problématiques, la CCPL et les communes s'engagent auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du département du Puy-de-Dôme, dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).</p> <p>Applicable sur les périmètres définis des communes d'Aigueperse, Maringues et Randan, cette action vise à réhabiliter des logements anciens privés sur une période pluriannuelle et bénéficiant de subventions publiques majorées en raison du caractère groupé de l'opération.</p> <p>Les actions de suivi-animation de l'OPAH seront assurées par un opérateur en partenariat avec la communauté de communes et les communes</p> <p>La réussite d'une telle opération reposera notamment sur une large communication auprès des habitants pour les informer des aides financières existantes et les modalités d'accompagnement dans le cadre de leurs projets.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat / Agence Nationale de l'Habitat
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	* S'agissant des objectifs de logements, des coûts de l'opération et des subventions dédiées, il s'agira de s'appuyer sur les conclusions de l'étude pré-opérationnelle OPAH en cours.
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	Maquette financière pluriannuelle annexée à la Convention ORT
<b>Calendrier</b>	- Démarrage de la programmation fléché en janvier 2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-

Envoyé en préfecture le 17/07/2023  
Reçu en préfecture le 17/07/2023  
Publié le 17/07/2023  
ID : 063-200071199-20230710-CCPL\_2023\_99-DE

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de logements rénovés ou réhabilités</li><li>- Nombre de logements sortis de vacance</li><li>- Nombre et montant d'aides financières attribuées</li></ul>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La conduite de cette action permettra de proposer une offre plus attractive de l'habitat, de réduire la vacance et d'améliorer les conditions de vie des habitants en centre-bourg
<b>Annexes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Périmètres OPAH annexés à la Convention ORT</li><li>- Gabarit d'Opération Plaine Limagne</li></ul>

**FICHE ACTION N° 4****ETUDE REDYNAMISATION CENTRES BOURGS  
AIGUEPERSE - MARINGUES - RANDAN**

<b>Orientation stratégique</b>	- Identifier les principaux enjeux liés à la problématique de la redynamisation des centres-bourgs - Définir la stratégie opérationnelle pour les centres-bourgs
<b>Action nom</b>	Etude de redynamisation des centres-bourgs des 3 communes
<b>Action n°</b>	4
<b>Statut</b>	En projet / validée / engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort / Médian / Faible
<b>Maître d'ouvrage</b>	Plaine Limagne EPCI
<b>Description de l'action</b>	Cette démarche doit aboutir à la formalisation d'un programme d'aménagement (urbain, paysager, stationnement, espace public) et de développement, d'actions du bourg répondant aux constats, aux analyses et autres enjeux définis dans le diagnostic et permettre la mise en œuvre concrète du projet.
<b>Partenaires</b>	Bureau d'études, Etat, Banque des Territoires, département du Puy-de-Dôme
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	Coût prévisionnel de l'étude pré-opérationnelle : <b>110 925 € TTC</b>
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Banque des Territoires : 53 950 €</li> <li>• Département 63 : 20 000 €</li> <li>• Plaine Limagne : 9 243,75 €</li> <li>• Aigueperse : 10 255,02 €</li> <li>• Maringues : 11 580,57 €</li> <li>• Randan : 5 895,66 €</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2 <sup>nd</sup> semestre 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Etude pré-opérationnelle : - Proposition d'actions (tenant compte des 5 axes de développement) pour le futur programme ; - Nombre d'actions proposées
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La démarche devra permettre de décliner un certain nombre d'actions sur le moyen-long terme en faveur de la redynamisation des centres-bourgs des 3 polarités de Plaine Limagne.
<b>Annexes</b>	-

## FICHE ACTION N° 5

### MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE ET INFORMATION TOURISTIQUE AIGUEPERSE - MARIGNUES - RANDAN

<b>Orientation stratégique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter l'économie et l'emploi local</li> <li>- Redynamiser l'activité commerciale et touristique en centre-bourg</li> <li>- Améliorer la signalétique aux entrées des communes et à l'intérieur du centre-bourg pour favoriser une meilleure visibilité de l'offre commerciale, artisanale et touristique</li> <li>- Orienter le visiteur</li> <li>- Redécouvrir les atouts patrimoniaux, architecturaux, naturels de chaque centralité</li> </ul>
<b>Action nom</b>	Mise en place d'une signalétique urbaine et touristique
<b>Action n°</b>	5
<b>Statut</b>	<b>En projet</b> / validée / engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort / <b>Médian</b> / Faible
<b>Maître d'ouvrage</b>	Plaine Limagne Communes inscrites dans la démarche « Petites villes de demain »
<b>Description de l'action</b>	La signalétique urbaine commerciale et touristique aura une influence pour dynamiser l'attractivité des centres-bourgs. Elle permettra d'informer et orienter les visiteurs au mieux en lui apportant une vision globale. Ces éléments d'information devront être lisibles et harmonieux afin de s'intégrer dans le paysage et coller à l'univers dans lequel ils sont inscrits.
<b>Partenaires</b>	CCPL Communes inscrites dans la démarche « Petites villes de demain »
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<i>Non connues</i>
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<i>Non connues</i>
<b>Calendrier</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'éléments de signalétique implantés</li> <li>- Taux de fréquentation des différents sites concernés</li> </ul>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La mise en place d'une signalétique commerciale, urbaine et touristique représente un enjeu pour l'image et l'attractivité de Plaine Limagne et de ses communes. Cette démarche est à l'attention des habitants mais aussi des touristes et visiteurs de passage.
<b>Annexes</b>	-

## FICHE ACTION N° 6

AMÉNAGEMENT RUE DES RÉCOLLETS  
MARINGUES

<b>Orientation stratégique</b>	- Valoriser un cadre de vie de qualité - Préserver et valoriser les ressources naturelles
<b>Action nom</b>	Aménagement du quartier des Récollets dans le cadre de sa transition écologique
<b>Action n°</b>	6
<b>Statut</b>	En projet / validée / <b>engagée</b>
<b>Niveau de priorité</b>	<b>Fort</b> / Médian / Faible
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Maringues
<b>Description de l'action</b>	<p>Faisant suite à la construction de sa nouvelle école primaire, la municipalité, avec l'appui de l'ADIT a réfléchi et imaginé l'aménagement du quartier des Récollets, selon des exigences environnementales également fortes, portant sur différents axes. Le projet s'accompagne d'un réaménagement des espaces publics du secteur, avec la volonté d'intégrer plusieurs volets de la transition écologique, à savoir : la mobilité, la sobriété, la préservation des espaces et des ressources.</p> <p>Ce projet répond en ce sens aux triples objectifs du « Fond Vert » : renforcer la performance environnementale, s'adapter au changement climatique et améliorer le cadre de vie.</p> <p>Il prévoit des investissements permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La modernisation de l'éclairage public rue des Récollets</li> <li>- La renaturation du quartier avec la création d'un verger pédagogique, d'espaces verts, ...</li> <li>- La végétalisation des abords de l'école</li> <li>- La préservation des ressources avec la récupération des eaux de pluie destinée à l'arrosage de ces espaces verts</li> <li>- La sobriété en termes de mobilité avec des cheminements piétons entre les quartiers (rue des Récollets-route de Vichy) et une bande cyclable pour accéder à l'école,</li> <li>- Le développement du covoiturage avec un parking, ...</li> </ul> <p>Le projet prévoit englobe dans le même temps les travaux concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'aménagement des abords de l'école</li> <li>- le reprofilage et la mise en sécurité de la rue des Récollets</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat Département du Puy-de-Dôme Agence de l'eau

<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	Estimatif des travaux de reprofilage et mise en sécurité de la rue des Récollets - Aménagement des abords de l'école (travaux + maîtrise d'œuvre) = <b>390 524, 21 €</b> - Assainissement : travaux de mise en séparatif = <b>205 000 €</b> - Télécom = <b>12 468 €</b> - Reprofilage = <b>398 500 € TTC</b>																							
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="635 495 863 517">DECOMPOSITION</th> <th data-bbox="863 495 1043 517">Dépenses HT</th> <th data-bbox="1043 495 1203 517">SUBVENTIONS</th> <th data-bbox="1203 495 1385 517">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="635 517 863 667">Aménagement des abords de l'école et parvis, y compris verger, cuves récupération d'eau, liaison piétonne, parking – travaux confiés à EUROVIA DALA</td> <td data-bbox="863 517 1043 667">Travaux 342 520,73 € Maîtrise d'œuvre 48 003,48 €</td> <td data-bbox="1043 517 1203 667">Conseil Départemental FIC 2021</td> <td data-bbox="1203 517 1385 667">49 459 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="635 667 863 817">Assainissement : travaux de mise en séparatif</td> <td data-bbox="863 667 1043 817">205 000,00 €</td> <td data-bbox="1043 667 1203 817">Conseil Départemental (15% sur eaux usées strictes) Agence de l'Eau LB (30%)</td> <td data-bbox="1203 667 1385 817">14 250 € 28 500 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="635 817 863 891">Télécom en lien avec TE63</td> <td data-bbox="863 817 1043 891">12 468 €</td> <td data-bbox="1043 817 1203 891">Conseil Départemental FIC</td> <td data-bbox="1203 817 1385 891">2 494 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="635 891 863 1016">Estimatif des travaux de reprofilage et mise en sécurité de la rue des Récollets</td> <td data-bbox="863 891 1043 1016">398 500,00 €</td> <td data-bbox="1043 891 1203 1016">Fonds Vert (60%) Conseil Départemental FIC 2024 (20%) Autofinancement</td> <td data-bbox="1203 891 1385 1016">239 100 € 79 700 € 79 700 €</td> </tr> </tbody> </table>				DECOMPOSITION	Dépenses HT	SUBVENTIONS	Recettes	Aménagement des abords de l'école et parvis, y compris verger, cuves récupération d'eau, liaison piétonne, parking – travaux confiés à EUROVIA DALA	Travaux 342 520,73 € Maîtrise d'œuvre 48 003,48 €	Conseil Départemental FIC 2021	49 459 €	Assainissement : travaux de mise en séparatif	205 000,00 €	Conseil Départemental (15% sur eaux usées strictes) Agence de l'Eau LB (30%)	14 250 € 28 500 €	Télécom en lien avec TE63	12 468 €	Conseil Départemental FIC	2 494 €	Estimatif des travaux de reprofilage et mise en sécurité de la rue des Récollets	398 500,00 €	Fonds Vert (60%) Conseil Départemental FIC 2024 (20%) Autofinancement	239 100 € 79 700 € 79 700 €
DECOMPOSITION	Dépenses HT	SUBVENTIONS	Recettes																					
Aménagement des abords de l'école et parvis, y compris verger, cuves récupération d'eau, liaison piétonne, parking – travaux confiés à EUROVIA DALA	Travaux 342 520,73 € Maîtrise d'œuvre 48 003,48 €	Conseil Départemental FIC 2021	49 459 €																					
Assainissement : travaux de mise en séparatif	205 000,00 €	Conseil Départemental (15% sur eaux usées strictes) Agence de l'Eau LB (30%)	14 250 € 28 500 €																					
Télécom en lien avec TE63	12 468 €	Conseil Départemental FIC	2 494 €																					
Estimatif des travaux de reprofilage et mise en sécurité de la rue des Récollets	398 500,00 €	Fonds Vert (60%) Conseil Départemental FIC 2024 (20%) Autofinancement	239 100 € 79 700 € 79 700 €																					
<b>Calendrier</b>	Aménagement des abords de l'école : marché notifié en septembre 2022, travaux en cours. L'ouverture de l'école est repoussée à septembre 2023, pour permettre d'achever l'ensemble des travaux. <u>Réseaux</u> : Mise en séparatif eaux pluviales/ eaux usées : travaux prévus en 2023, réalisés d'ici fin d'année 2023. <u>Reprofilage et végétalisation de la rue des Récollets</u> : prévus en 2024, une fois la réalisation des réseaux terminée.																							
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-																							
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Nombre d'éclairages installés - Nombre d'arbres plantés - Nombre de places de stationnement créés																							
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La municipalité a engagé des actions pour améliorer le cadre de vie des habitants, reverdir et renaturer les espaces et prendre en considération la préservation de l'environnement.																							
<b>Annexes</b>	-																							

**FICHE ACTION N° 7****REAPPROPRIATION ILOT EN TÊTE DE PONT - MARINGUES  
POLITIQUE D'ACQUISITION FONCIÈRE**

<b>Orientation stratégique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser un cadre de vie de qualité</li> <li>- Requalifier l'espace public</li> </ul>			
<b>Action nom</b>	Réappropriation îlot en tête de pont – Maringues – Politique d'acquisition foncière			
<b>Action n°</b>	7			
<b>Statut</b>	En projet / validée / engagée			
<b>Niveau de priorité</b>	Fort / Médian / Faible			
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Maringues			
<b>Description de l'action</b>	<p>En menant une politique d'acquisition foncière avec le concours de l'EPF Auvergne, la commune de Maringues souhaite orienter le développement de son centre-bourg à travers un projet global et d'envergure, autour de l'îlot.</p> <p>Ce secteur à enjeux est aussi le carrefour d'autres projets ambitieux car la commune de Maringues deviendra prochainement une halte de la future voie verte qui passera le long de la Morge.</p> <p>L'ambition est aussi de parvenir à créer de nouvelles fonctions et de nouveaux usages au cœur d'un îlot identifié.</p>			
<b>Partenaires</b>	EPF Auvergne			
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<p>Parcelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AO565 = 8 000 €</li> <li>- AO 567 = 23 000 €</li> <li>- AO 568 = 25 000 €</li> <li>- AO 569 = 28 000 €</li> <li>- AO 570 = (déjà acquise par l'EPF) = 136 000 €</li> <li>- AO 571 = 83 500 €</li> <li>- AO 572 = 55 000 €</li> <li>- AO 573 = 5 000 €</li> <li>- AO 574 = 14 000 €</li> <li>- AO 575 = 10 000 €</li> <li>- AO 576 = 8 000 €</li> <li>- AO 1076 = 30 000 €</li> <li>- AO 1077 = 20 850 € (préemption en cours de la part de l'EPF)</li> </ul> <p style="text-align: right;">} Unité foncière</p> <table border="1" style="width: 100%; margin-top: 10px;"> <tr> <td style="width: 60%;"><b>Total des acquisitions et portages</b></td> <td style="text-align: right;"><b>446 350 €</b></td> </tr> </table>		<b>Total des acquisitions et portages</b>	<b>446 350 €</b>
<b>Total des acquisitions et portages</b>	<b>446 350 €</b>			
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	Non connus			
<b>Calendrier</b>	Depuis 2021			

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le 17/07/2023

ID : 063-200071199-20230710-CCPL\_2023\_99-DE

<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	- PLUIH
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Montant des acquisitions - m <sup>2</sup> /ha acquis/ portés - foncier (m <sup>2</sup> ) affecté
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La collectivité a fait part de sa volonté de traiter un îlot de bâtiments dégradés et/ou vétustes situés entre la rue des Escaliers, la rue Baudet Lafarge et la rue Sous les rues, en centre-bourg.
<b>Annexes</b>	-

**FICHE ACTION N° 8****INSTALLATION D'UNE PLATEFORME SPORTIVE - CITY STADE  
MARINGUES**

<b>Orientation stratégique</b>	- Valoriser un cadre de vie de qualité - Favoriser une offre culturelle et sportive mutualisée et de proximité
<b>Action nom</b>	Installation d'une plateforme sportive – City Stade
<b>Action n°</b>	8
<b>Statut</b>	En projet / validée / engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort / Médian / Faible
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Maringues
<b>Description de l'action</b>	A côté de l'école, il est prévu la création d'un équipement multisports de type city stade et skate park, afin de compléter et de conforter l'offre sportive existante, notamment pour les plus jeunes. Ces installations sont prévues au printemps 2023, avec l'aide de l'ANS, implantés au sein d'un espace public aménagé en jardin.  L'implantation choisie favorisera aussi les échanges intergénérationnels, puisqu'à proximité immédiate il est prévu l'installation d'une résidence de logements adaptés.
<b>Partenaires</b>	Agence Nationale du Sport (ANS)
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<b>145 240 €</b>
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	Plateforme sportive : city stade et skate park : Travaux = <b>145 240 €</b>  ANS = 65 % Conseil régional = 15 % Recettes = <b>115 192€</b>
<b>Calendrier</b>	Réalisation d'un parc avec aire de jeux : Travaux prévus à compter d'avril 2023. Réalisation terminée d'ici l'été 2023.
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Réalisation des travaux - Construction d'un nouvel équipement
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La municipalité a engagé des actions pour améliorer le cadre de vie des habitants, reverdir et renaturer les espaces et prendre en considération la préservation de l'environnement.
<b>Annexes</b>	-

## FICHE ACTION N° 9

# AMENAGEMENT DE LA PLACE DU FOIRAIL MARINGUES

Orientation stratégique	- Valoriser un cadre de vie de qualité - Requalifier l'espace public																																																																																																																														
Action nom	Aménagement de bourg																																																																																																																														
Action n°	9																																																																																																																														
Statut	En projet / validée / engagée																																																																																																																														
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible																																																																																																																														
Maître d'ouvrage	Commune de Maringues																																																																																																																														
Description de l'action	Le réaménagement de la place du foirail permettra la création de solutions de stationnement nouvelles et maîtrisées. Le dessin du nouveau parking offrira 52 places de stationnement et 2 places de stationnement PMR. Un espace réservé pour la terrasse de l'activité bar lounge est matérialisée. Le sens de circulation au sein de la place sera lui aussi tracé.																																																																																																																														
Partenaires	ADIT																																																																																																																														
Dépenses prévisionnel/définitif	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">PLACE DU FOIRIAL Commune de MARINGUES Aménagements de bourg Dossier ADIT</th> <th colspan="2">ESTIMATION SOMMAIRE (16-01-2023)</th> </tr> <tr> <th>N° des Proj.</th> <th>DÉSIGNATION DES OUVRAGES</th> <th>UNITÉ</th> <th>QUANTITÉ</th> <th>PRIX UNITAIRE HT</th> <th colspan="2">MONTANT PAR ARTICLE HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="7"><b>SIGNALISATION DE CHANTIER</b></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Signalisation et préparation du chantier</td> <td>forf.</td> <td>1</td> <td>500,00 €</td> <td colspan="2">500,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td colspan="2">500,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="7"><b>RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU FOIRAIL</b></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Nettoyage et balayage du parking existant</td> <td>forf.</td> <td>1</td> <td>300,00 €</td> <td colspan="2">300,00 €</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Marquage au sol place de stationnement (PMR compris)</td> <td>u</td> <td>52</td> <td>40,00 €</td> <td colspan="2">2 120,00 €</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Marquage au sol pictogramme affiches place P.U.R. &gt;</td> <td>u</td> <td>22</td> <td>70,00 €</td> <td colspan="2">1 540,00 €</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Marquage au sol pictogramme plots séparatifs d'accès au parking</td> <td>forf.</td> <td>1</td> <td>300,00 €</td> <td colspan="2">300,00 €</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Marquage au sol pictogramme bande "STOP"</td> <td>u</td> <td>1</td> <td>200,00 €</td> <td colspan="2">200,00 €</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Panneau "Sens interdit"</td> <td>u</td> <td>2</td> <td>200,00 €</td> <td colspan="2">400,00 €</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>Panneau "STOP"</td> <td>u</td> <td>2</td> <td>300,00 €</td> <td colspan="2">600,00 €</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Panneau "Stationnement PMR"</td> <td>u</td> <td>1</td> <td>300,00 €</td> <td colspan="2">300,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td colspan="2">6 580,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Montant de l'aménagement Hors taxe</td> <td colspan="2">7 060,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5">T.V.A. 20 %</td> <td colspan="2">1 412,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Montant T.T.C.</td> <td colspan="2">8 472,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	PLACE DU FOIRIAL Commune de MARINGUES Aménagements de bourg Dossier ADIT					ESTIMATION SOMMAIRE (16-01-2023)		N° des Proj.	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	MONTANT PAR ARTICLE HT		<b>SIGNALISATION DE CHANTIER</b>							1	Signalisation et préparation du chantier	forf.	1	500,00 €	500,00 €							500,00 €		<b>RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU FOIRAIL</b>							1	Nettoyage et balayage du parking existant	forf.	1	300,00 €	300,00 €		2	Marquage au sol place de stationnement (PMR compris)	u	52	40,00 €	2 120,00 €		3	Marquage au sol pictogramme affiches place P.U.R. >	u	22	70,00 €	1 540,00 €		4	Marquage au sol pictogramme plots séparatifs d'accès au parking	forf.	1	300,00 €	300,00 €		5	Marquage au sol pictogramme bande "STOP"	u	1	200,00 €	200,00 €		6	Panneau "Sens interdit"	u	2	200,00 €	400,00 €		7	Panneau "STOP"	u	2	300,00 €	600,00 €		8	Panneau "Stationnement PMR"	u	1	300,00 €	300,00 €							6 580,00 €		Montant de l'aménagement Hors taxe					7 060,00 €		T.V.A. 20 %					1 412,00 €		Montant T.T.C.					8 472,00 €	
PLACE DU FOIRIAL Commune de MARINGUES Aménagements de bourg Dossier ADIT					ESTIMATION SOMMAIRE (16-01-2023)																																																																																																																										
N° des Proj.	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	MONTANT PAR ARTICLE HT																																																																																																																										
<b>SIGNALISATION DE CHANTIER</b>																																																																																																																															
1	Signalisation et préparation du chantier	forf.	1	500,00 €	500,00 €																																																																																																																										
					500,00 €																																																																																																																										
<b>RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU FOIRAIL</b>																																																																																																																															
1	Nettoyage et balayage du parking existant	forf.	1	300,00 €	300,00 €																																																																																																																										
2	Marquage au sol place de stationnement (PMR compris)	u	52	40,00 €	2 120,00 €																																																																																																																										
3	Marquage au sol pictogramme affiches place P.U.R. >	u	22	70,00 €	1 540,00 €																																																																																																																										
4	Marquage au sol pictogramme plots séparatifs d'accès au parking	forf.	1	300,00 €	300,00 €																																																																																																																										
5	Marquage au sol pictogramme bande "STOP"	u	1	200,00 €	200,00 €																																																																																																																										
6	Panneau "Sens interdit"	u	2	200,00 €	400,00 €																																																																																																																										
7	Panneau "STOP"	u	2	300,00 €	600,00 €																																																																																																																										
8	Panneau "Stationnement PMR"	u	1	300,00 €	300,00 €																																																																																																																										
					6 580,00 €																																																																																																																										
Montant de l'aménagement Hors taxe					7 060,00 €																																																																																																																										
T.V.A. 20 %					1 412,00 €																																																																																																																										
Montant T.T.C.					8 472,00 €																																																																																																																										
Plan de financement prévisionnel / définitif	-																																																																																																																														
Calendrier	- Juin 2023																																																																																																																														
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-																																																																																																																														

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le 17/07/2023

ID : 063-200071199-20230710-CCPL\_2023\_99-DE

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Nombre d'espaces aménagés favorisant un stationnement de proximité créés - Nombre d'éléments de signalétique implantés
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La présence d'espaces aménagés permettant un stationnement de proximité participe favorablement à la fréquentation du centre-bourg et renforce sa vocation résidentielle auprès des potentiels futurs habitants.
<b>Annexes</b>	-

## FICHE ACTION N° 10

# AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE MARINGUES

<b>Orientation stratégique</b>	- Valoriser un cadre de vie de qualité - Requalifier l'espace public																																																																																																																																																						
<b>Action nom</b>	Aménagement de la place de la Mairie																																																																																																																																																						
<b>Action n°</b>	10																																																																																																																																																						
<b>Statut</b>	En projet / validée / engagée																																																																																																																																																						
<b>Niveau de priorité</b>	Fort / Médian / Faible																																																																																																																																																						
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Maringues																																																																																																																																																						
<b>Description de l'action</b>	Les usages amènent la commune de Maringues à repenser et réaménager la place de la mairie en réorganisant l'offre de stationnement de la place de la mairie. L'offre de stationnement sera composée de 34 places, d'1 place dédiée aux PMR et 1 aire de stationnement motos. Une attention particulière sera portée sur la conservation des arbres déjà plantés et leur conservation.																																																																																																																																																						
<b>Partenaires</b>	ADIT																																																																																																																																																						
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">PLACE DE LA MAIRIE Commune de MARINGUES Aménagements de bourg Dossier ADIT</th> <th colspan="4">ESTIMATION SOMMAIRE (26-01-2023)</th> </tr> <tr> <th>N°</th> <th>DESCRIPTION DES OUVRAGES</th> <th>UNITE</th> <th>QUANTITE</th> <th>Prix UNITAIRE HT</th> <th>MONTANT SUP. ARTICLE HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6"><b>SIGNALISATION DE CHANTIER</b></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Signalisation et préparation du chantier</td> <td>lot</td> <td>1</td> <td>500,00 €</td> <td>500,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="6"><b>RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE</b></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Nettoyage et balayage du parking existant</td> <td>lot</td> <td>1</td> <td>300,00 €</td> <td>300,00 €</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Microrobotage pour effacement marquage au sol existant</td> <td>m²</td> <td>600</td> <td>5,00 €</td> <td>4 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Abatage d'arbre (dessucage compris)</td> <td>u</td> <td>3</td> <td>200,00 €</td> <td>600,00 €</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Escage de chaussée</td> <td>m³</td> <td>60</td> <td>7,00 €</td> <td>420,00 €</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Dépose de bandes en béton</td> <td>m³</td> <td>60</td> <td>15,00 €</td> <td>900,00 €</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Décaissement de parking</td> <td>m³</td> <td>40</td> <td>29,00 €</td> <td>1 160,00 €</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>Réglage et compactage du fond de forme</td> <td>m²</td> <td>120</td> <td>3,50 €</td> <td>420,00 €</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Géotextile</td> <td>m²</td> <td>64</td> <td>5,00 €</td> <td>320,00 €</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>Grt D31.5</td> <td>m³</td> <td>30</td> <td>42,00 €</td> <td>1 260,00 €</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Impregnation</td> <td>m²</td> <td>120</td> <td>2,50 €</td> <td>300,00 €</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>BBSG Ø10 (m.e.o. manchettes)</td> <td>t</td> <td>20</td> <td>149,00 €</td> <td>3 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Bandes triques</td> <td>m³</td> <td>60</td> <td>40,00 €</td> <td>2 400,00 €</td> </tr> <tr> <td>13</td> <td>Terr. végétable</td> <td>m³</td> <td>10</td> <td>20,00 €</td> <td>200,00 €</td> </tr> <tr> <td>14</td> <td>Marquage au sol place de stationnement PMR compris</td> <td>u</td> <td>34</td> <td>40,00 €</td> <td>1 360,00 €</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>Marquage au sol programme (Bétons, place PMR)</td> <td>u</td> <td>5</td> <td>78,00 €</td> <td>390,00 €</td> </tr> <tr> <td>16</td> <td>Ruison de roue de parking</td> <td>m³</td> <td>15</td> <td>60,00 €</td> <td>900,00 €</td> </tr> <tr> <td>17</td> <td>Panneau "place PMR"</td> <td>u</td> <td>1</td> <td>300,00 €</td> <td>300,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Montant de l'aménagement Hors taxe</td> <td>18 810,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5">T.V.A. 20 %</td> <td>3 762,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Montant T.T.C.</td> <td>22 572,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	PLACE DE LA MAIRIE Commune de MARINGUES Aménagements de bourg Dossier ADIT		ESTIMATION SOMMAIRE (26-01-2023)				N°	DESCRIPTION DES OUVRAGES	UNITE	QUANTITE	Prix UNITAIRE HT	MONTANT SUP. ARTICLE HT	<b>SIGNALISATION DE CHANTIER</b>						1	Signalisation et préparation du chantier	lot	1	500,00 €	500,00 €	<b>RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE</b>						1	Nettoyage et balayage du parking existant	lot	1	300,00 €	300,00 €	2	Microrobotage pour effacement marquage au sol existant	m²	600	5,00 €	4 500,00 €	3	Abatage d'arbre (dessucage compris)	u	3	200,00 €	600,00 €	4	Escage de chaussée	m³	60	7,00 €	420,00 €	5	Dépose de bandes en béton	m³	60	15,00 €	900,00 €	6	Décaissement de parking	m³	40	29,00 €	1 160,00 €	7	Réglage et compactage du fond de forme	m²	120	3,50 €	420,00 €	8	Géotextile	m²	64	5,00 €	320,00 €	9	Grt D31.5	m³	30	42,00 €	1 260,00 €	10	Impregnation	m²	120	2,50 €	300,00 €	11	BBSG Ø10 (m.e.o. manchettes)	t	20	149,00 €	3 000,00 €	12	Bandes triques	m³	60	40,00 €	2 400,00 €	13	Terr. végétable	m³	10	20,00 €	200,00 €	14	Marquage au sol place de stationnement PMR compris	u	34	40,00 €	1 360,00 €	15	Marquage au sol programme (Bétons, place PMR)	u	5	78,00 €	390,00 €	16	Ruison de roue de parking	m³	15	60,00 €	900,00 €	17	Panneau "place PMR"	u	1	300,00 €	300,00 €	Montant de l'aménagement Hors taxe					18 810,00 €	T.V.A. 20 %					3 762,00 €	Montant T.T.C.					22 572,00 €
PLACE DE LA MAIRIE Commune de MARINGUES Aménagements de bourg Dossier ADIT		ESTIMATION SOMMAIRE (26-01-2023)																																																																																																																																																					
N°	DESCRIPTION DES OUVRAGES	UNITE	QUANTITE	Prix UNITAIRE HT	MONTANT SUP. ARTICLE HT																																																																																																																																																		
<b>SIGNALISATION DE CHANTIER</b>																																																																																																																																																							
1	Signalisation et préparation du chantier	lot	1	500,00 €	500,00 €																																																																																																																																																		
<b>RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE</b>																																																																																																																																																							
1	Nettoyage et balayage du parking existant	lot	1	300,00 €	300,00 €																																																																																																																																																		
2	Microrobotage pour effacement marquage au sol existant	m²	600	5,00 €	4 500,00 €																																																																																																																																																		
3	Abatage d'arbre (dessucage compris)	u	3	200,00 €	600,00 €																																																																																																																																																		
4	Escage de chaussée	m³	60	7,00 €	420,00 €																																																																																																																																																		
5	Dépose de bandes en béton	m³	60	15,00 €	900,00 €																																																																																																																																																		
6	Décaissement de parking	m³	40	29,00 €	1 160,00 €																																																																																																																																																		
7	Réglage et compactage du fond de forme	m²	120	3,50 €	420,00 €																																																																																																																																																		
8	Géotextile	m²	64	5,00 €	320,00 €																																																																																																																																																		
9	Grt D31.5	m³	30	42,00 €	1 260,00 €																																																																																																																																																		
10	Impregnation	m²	120	2,50 €	300,00 €																																																																																																																																																		
11	BBSG Ø10 (m.e.o. manchettes)	t	20	149,00 €	3 000,00 €																																																																																																																																																		
12	Bandes triques	m³	60	40,00 €	2 400,00 €																																																																																																																																																		
13	Terr. végétable	m³	10	20,00 €	200,00 €																																																																																																																																																		
14	Marquage au sol place de stationnement PMR compris	u	34	40,00 €	1 360,00 €																																																																																																																																																		
15	Marquage au sol programme (Bétons, place PMR)	u	5	78,00 €	390,00 €																																																																																																																																																		
16	Ruison de roue de parking	m³	15	60,00 €	900,00 €																																																																																																																																																		
17	Panneau "place PMR"	u	1	300,00 €	300,00 €																																																																																																																																																		
Montant de l'aménagement Hors taxe					18 810,00 €																																																																																																																																																		
T.V.A. 20 %					3 762,00 €																																																																																																																																																		
Montant T.T.C.					22 572,00 €																																																																																																																																																		
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	-																																																																																																																																																						
<b>Calendrier</b>	- Printemps 2024																																																																																																																																																						
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-																																																																																																																																																						

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le 17/07/2023

ID : 063-200071199-20230710-CCPL\_2023\_99-DE

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'espaces aménagés favorisant un stationnement de proximité créés</li><li>- Nombre d'arbres conservés</li><li>- Nombre d'arbres plantés</li></ul>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La présence d'espaces aménagés permettant un stationnement de proximité participe favorablement à la fréquentation du centre-bourg et renforce sa vocation résidentielle auprès des potentiels futurs habitants.
<b>Annexes</b>	-

## FICHE ACTION N° 11

### IMPLANTATION DE JARDINS PARTAGÉS MARINGUES

<b>Orientation stratégique</b>	- Affirmer un territoire d'accueil, vivant et solidaire - Valoriser un cadre de vie de qualité
<b>Action nom</b>	Mise en place de jardins partagés
<b>Action n°</b>	11
<b>Statut</b>	En projet / validée / engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort / Médian / Faible
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Maringues
<b>Description de l'action</b>	L'enjeu de l'implantation de jardins partagés est de pouvoir réunir les habitants désireux de retrouver un contact avec la nature, de pratiquer le jardinage en commun. Ces nouvelles pratiques peuvent aussi permettre d'apprendre à mieux se nourrir, de découvrir de nouvelles manières de cultiver et d'échanger sur les savoir-faire.
<b>Partenaires</b>	- CCPL - Chantier d'insertion - EPF Auvergne
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<i>Non connues</i> (Acquisition des parcelles + travaux)
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<i>Non connu</i>
<b>Calendrier</b>	2 <sup>nd</sup> semestre 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Nombre de demandes - Nombre de parcelles implantées - Nombre de parcelles utilisées
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	L'intérêt de cette initiative est de parvenir à renouer avec la terre dans un jardin urbain, collectif et à proximité d'un quartier / îlot du centre-ville. Le réaménagement des bords de Morge est un moyen de se réapproprier pour les habitants de Maringues les bords du cours d'eau. Ils sont un moyen direct ou indirect de végétaliser des zones urbaines bétonnées avec un potager et de renouer avec les pratiques ancestrales des tanneurs.
<b>Annexes</b>	-

**FICHE ACTION N° 12****AMENAGEMENT VOIE PARTAGÉE – AIGUEPERSE**

<b>Orientation stratégique</b>	- Valoriser un cadre de vie de qualité - Requalifier l'espace public
<b>Action nom</b>	Aménagement d'une voie partagée
<b>Action n°</b>	12
<b>Statut</b>	<b>En projet / validée / engagée</b>
<b>Niveau de priorité</b>	<b>Fort / Médian / Faible</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'Aigueperse
<b>Description de l'action</b>	Afin de s'adapter aux nouveaux usages et d'offrir à sa population une solution supplémentaire de se rendre à la gare. La mairie envisage de développer un réseau modes doux sécurisé qui relie le collège à la gare. Le souhait est de pouvoir intégrer, au sein de la centralité d'Aigueperse une voie partagée, qui permettra la cohabitation des cyclistes, véhicules légers et piétons. L'enjeu, ici est de favoriser les alternatives à l'usage individuel de l'automobile.
<b>Partenaires</b>	-
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<i>Non connues (Chiffrage en cours de réalisation – été 2023)</i>
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<i>Non connues</i>
<b>Calendrier</b>	Depuis 2022
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Réalisation des travaux - Construction d'un nouvel aménagement - Taux de fréquentation
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Cette action doit permettre de palier l'aménagement pour les vélos, d'un centre-bourg dédié à la voiture. Il pourra à terme libérer les espaces publics de la voiture et créer un lien nouveau entre la centralité et le pôle « gare ».
<b>Annexes</b>	-

## FICHE ACTION N° 13

### AMÉNAGEMENT DE BOURG – TRAVERSE DE RANDAN

<b>Orientation stratégique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser un cadre de vie de qualité</li> <li>- Requalifier l'espace public</li> </ul>			
<b>Action nom</b>	Aménagement de bourg			
<b>Action n°</b>	13			
<b>Statut</b>	En projet / validée / engagée			
<b>Niveau de priorité</b>	Fort / Médian / Faible			
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Randan			
<b>Description de l'action</b>	<p>La commune de Randan souhaite aménager la rue principale du bourg entre le carrefour de la RD 1093 et la RD 210 et le carrefour entre la 1093 et la rue Adélaïde d'Orléans ainsi que les impasses adjacentes et le parking devant la salle des fêtes.</p> <p>Les orientations qui ont motivé ce désir d'aménager cette rue principale sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la fonctionnalité et l'attractivité du bourg et du cadre de vie local notamment par rapport à la mise en valeur du domaine Royal ainsi que l'ouverture au public de celui-ci.</li> <li>- Réduire la vitesse des véhicules ;</li> <li>- Faciliter le stationnement ;</li> <li>- Engager une recomposition et une structuration du centre-ville</li> <li>- Permettre la réhabilitation et la mise en valeur du petit patrimoine</li> <li>- Engager une action d'embellissement des façades</li> <li>- Développer un programme d'intervention paysagère en cohérence avec la charte paysagère</li> </ul>			
<b>Partenaires</b>	-			
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<b>Désignation</b>	<b>H.T. €</b>	<b>T.V.A. 20%</b>	<b>T.T.C. €</b>
	Tranche n° 1	173 910	34 782	208 692
	Tranche n° 2	695 636	139 127	834 763
	Lot unique, total toutes tranches	<b>869 546</b>	<b>173 909</b>	<b>1 043 455</b>
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
	Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes (village remarquable)	205 000 €		
	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (Fic)	35 100 € + 40 000 € (en cours)		
	DETR	90 000 €		

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le 17/07/2023

ID : 063-200071199-20230710-CCPL\_2023\_99-DE

	Service des routes	130 000 €
	FEDER	252 000 € (en attente)
	<b>TOTAL DES AIDES SOLLICITEES</b>	<b>752 100 €</b>
	Participation communale par emprunt	117 446 €
	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>869 546 €</b>
<b>Calendrier</b>	Depuis 2022	
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	- CRTE	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Réalisation de travaux - Nombre de plantations / arbres ajoutés sur le linéaire - Implantation de nouveaux mobiliers (nombre)	
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La rue concernée est située en plein centre-bourg au sein d'un quartier résidentiel, commerçant et touristique. Elle se compose d'une grande ligne droite qui constitue un axe de liaison Clermont-Ferrand – Vichy.	
<b>Annexes</b>	-	

## FICHE ACTION N° 14

INSTALLATION D'UNE PLATEFORME SPORTIVE – CITY STADE

RANDAN

<b>Orientation stratégique</b>	- Valoriser un cadre de vie de qualité - Favoriser une offre culturelle et sportive mutualisée et de proximité																																			
<b>Action nom</b>	Installation d'une plateforme sportive – City Stade																																			
<b>Action n°</b>	14																																			
<b>Statut</b>	En projet / <b>validée</b> / engagée																																			
<b>Niveau de priorité</b>	Fort / <b>Médian</b> / Faible																																			
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Randan																																			
<b>Description de l'action</b>	La commune de Randan envisage la construction d'un équipement multisports, version streetpark suite aux demandes de plusieurs associations regroupant la jeunesse sur la commune.																																			
<b>Partenaires</b>	Agence Nationale du Sport, Région																																			
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<table border="1"> <tr> <td>Structure porteuse</td> <td>1 u</td> <td>33 390 €</td> </tr> <tr> <td>2 frontons de 3 ml et filets de 5 ml</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2 palissades pour délimiter la zone de jeu</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2 palissades de h = 1 ml, 2 buts multisports</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2 buts basket, rehausse pare ballon</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Montage et mise en place du matériel</td> <td>1 u</td> <td>8 455 €</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose gazon synthétique</td> <td>288,00 m<sup>2</sup> x 32</td> <td>9 216 €</td> </tr> <tr> <td>2 couloirs de course</td> <td></td> <td>14 040 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL H.T.</b></td> <td></td> <td><b>65 101 €</b></td> </tr> <tr> <td><b>T.V.A.</b></td> <td></td> <td><b>13 020, 20 €</b></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL T.T.C.</b></td> <td></td> <td><b>78 121, 20 €</b></td> </tr> </table>			Structure porteuse	1 u	33 390 €	2 frontons de 3 ml et filets de 5 ml			2 palissades pour délimiter la zone de jeu			2 palissades de h = 1 ml, 2 buts multisports			2 buts basket, rehausse pare ballon			Montage et mise en place du matériel	1 u	8 455 €	Fourniture et pose gazon synthétique	288,00 m <sup>2</sup> x 32	9 216 €	2 couloirs de course		14 040 €	<b>TOTAL H.T.</b>		<b>65 101 €</b>	<b>T.V.A.</b>		<b>13 020, 20 €</b>	<b>TOTAL T.T.C.</b>		<b>78 121, 20 €</b>
Structure porteuse	1 u	33 390 €																																		
2 frontons de 3 ml et filets de 5 ml																																				
2 palissades pour délimiter la zone de jeu																																				
2 palissades de h = 1 ml, 2 buts multisports																																				
2 buts basket, rehausse pare ballon																																				
Montage et mise en place du matériel	1 u	8 455 €																																		
Fourniture et pose gazon synthétique	288,00 m <sup>2</sup> x 32	9 216 €																																		
2 couloirs de course		14 040 €																																		
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>65 101 €</b>																																		
<b>T.V.A.</b>		<b>13 020, 20 €</b>																																		
<b>TOTAL T.T.C.</b>		<b>78 121, 20 €</b>																																		
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	ANS = 38 398 € DETR = 8 983 €																																			
<b>Calendrier</b>	- Installation programmée pour la fin du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2023																																			

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le 17/07/2023

ID : 063-200071199-20230710-CCPL\_2023\_99-DE

<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	- Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Réalisation des travaux - Création d'un nouvel équipement
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La municipalité a engagé des actions pour améliorer le cadre de vie des habitants, reverdir et renaturer les espaces et prendre en considération la préservation de l'environnement.
<b>Annexes</b>	-

## FICHE ACTION N° 15

### CREATION ESPACE CULTUREL

RANDAN

<b>Orientation stratégique</b>	- Favoriser une offre culturelle et sportive mutualisée et de proximité			
<b>Action nom</b>	Création d'un espace culture-jeunesse			
<b>Action n°</b>	15			
<b>Statut</b>	En projet / <b>validée</b> / engagée			
<b>Niveau de priorité</b>	<b>Fort</b> / Médian / Faible			
<b>Maître d'ouvrage</b>	Plaine Limagne			
<b>Description de l'action</b>	<p>L'ancienne école Saint-Louis de Randan sera entièrement rénovée pour accueillir une médiathèque-ludothèque et un centre de loisirs.</p> <p>La médiathèque viendra compléter l'offre du territoire en complément des médiathèques de Maringues et Aigueperse, mais en proposant une offre vidéo-ludique plus poussée.</p> <p>L'accueil de loisirs sans hébergement comptant une cinquantaine de places permettra d'accueillir les enfants du secteur, aujourd'hui pris en charge dans les locaux de l'école primaire.</p> <p>Le projet sera complété par la création d'un auditorium de 100 places, visant à offrir un lieu de représentation aux troupes de théâtre et aux classes locales un lieu adapté à la représentation, ainsi qu'à l'école de musique un lieu de répétition et de concert.</p>			
<b>Partenaires</b>	Région (CAR), département (médiathèque départementale et CTDD), CAF, MSA et LEADER			
	Tous les partenariats sont en discussion.			
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<b>Principaux postes de dépenses</b>			
	Travaux : 2 600 000 € Acquisitions : 200 000 € Ingénierie : 529 000 € Etudes : 46 000 € Aléas, actualisation, révision : 375 000 € Assurance : 46 000 €			
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<b>Nature des dépenses HT</b>	<b>Montant des dépenses HT</b>	<b>Nature des recettes</b>	<b>Montant des recettes</b>
	Travaux	2 600 000	ETAT - DSIL	759 300
	Acquisitions	200 000	ETAT - DETR	150 000
	Ingénierie	529 500	Région	600 000
	Etudes et frais divers	46 000	Département	1 102 730
	Aléas	375 000	Autres	200 000
	Assurance DO	46 000	Autofinancement	984 470
	<b>Total HT</b>	<b>3 796 500</b>	<b>Total HT</b>	<b>3 796 500</b>
<b>Calendrier</b>	Etudes en cours, début des travaux de démolition fin 2023.			

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le 17/07/2023

ID : 063-200071199-20230710-CCPL\_2023\_99-DE

<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	- CRTE
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Réalisation des travaux - Construction du nouvel équipement
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La présence de ce type d'équipement participe directement à la fonction de centralité et répond à des enjeux démographiques et d'accueil des populations.
<b>Annexes</b>	-

## FICHE ACTION N° 16

### AGRANDISSEMENT DU PÔLE SANTÉ RANDAN

<b>Orientation stratégique</b>	- Renforcer l'offre de professionnels de santé - Faciliter l'accès aux soins
<b>Action nom</b>	Agrandissement du pôle santé
<b>Action n°</b>	16
<b>Statut</b>	En projet / <b>validée</b> / engagée
<b>Niveau de priorité</b>	<b>Fort</b> / Médian / Faible
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Randan
<b>Description de l'action</b>	Le projet d'agrandissement du pôle santé doit permettre d'offrir un panel plus large de professionnels de santé pour lutter contre la désertification médicale et paramédicale. Il s'agit aussi d'éviter les déplacements des administrés.
<b>Partenaires</b>	ARS, Région, département, professionnels de santé  Tous les partenariats sont en discussion.
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<i>Non connues</i>
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<i>Non connues</i>
<b>Calendrier</b>	2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Réalisation des travaux - Construction du nouvel équipement
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La présence de ce type d'équipement participe directement à la fonction de centralité et répond à des enjeux démographiques et d'accueil des populations.
<b>Annexes</b>	-

**FICHE ACTION N° 17****SECURISATION ET AMENAGEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE  
RANDAN**

<b>Orientation stratégique</b>	- Valoriser un cadre de vie de qualité - Requalifier l'espace public
<b>Action nom</b>	Sécurisation et aménagement de l'école primaire
<b>Action n°</b>	17
<b>Statut</b>	En projet / <b>validée</b> / engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort / Médian / Faible
<b>Maître d'ouvrage</b>	Conseil départemental 63 Commune de Randan
<b>Description de l'action</b>	Réfection totale de la rue de Riom pour sécurisation des écoles maternelle et primaire. Cet aménagement recouvre plusieurs enjeux : - sécurité des enfants et des parents - ralentir les véhicules avec des aménagements adaptés - créer des accès piétons et voies de mobilité douce
<b>Partenaires</b>	Département du Puy-de-Dôme
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<i>Non connues</i>
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<i>Non connues</i>
<b>Calendrier</b>	2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Réalisation des travaux - Construction des nouveaux aménagements
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La présence de ce type d'équipement participe directement à la fonction de centralité et répond à des enjeux démographiques et d'accueil des populations.
<b>Annexes</b>	-

## FICHE ACTION N° 18

### CREATION D'UNE NOUVELLE MAIRIE RANDAN

<b>Orientation stratégique</b>	- Valoriser un cadre de vie de qualité - Requalifier l'espace public
<b>Action nom</b>	Sécurisation et aménagement de l'école primaire
<b>Action n°</b>	18
<b>Statut</b>	En projet / <b>validée</b> / engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort / Médian / Faible
<b>Maître d'ouvrage</b>	Conseil départemental 63 Commune de Randan
<b>Description de l'action</b>	Réfection totale de la rue de Riom pour sécurisation des écoles maternelle et primaire. Cet aménagement recouvre plusieurs enjeux : - sécurité des enfants et des parents - ralentir les véhicules avec des aménagements adaptés - créer des accès piétons et voies de mobilité douce
<b>Partenaires</b>	Département du Puy-de-Dôme, CAUE 63
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<i>Non connues</i>
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<i>Non connues</i>
<b>Calendrier</b>	2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Réalisation des travaux - Construction des nouveaux aménagements
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La présence de ce type d'équipement participe directement à la fonction de centralité et répond à des enjeux démographiques et d'accueil des populations.
<b>Annexes</b>	-

**FICHE ACTION N° 19****CREATION D'UNE MAISON DE SANTE****AIGUEPERSE**

<b>Orientation stratégique</b>	- Renforcer l'offre de professionnels de santé
<b>Action nom</b>	Création d'un pôle santé
<b>Action n°</b>	19
<b>Statut</b>	En projet / validée / engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort / Médian / Faible
<b>Maître d'ouvrage</b>	Société d'Economie Mixte
<b>Description de l'action</b>	<p>La communauté de communes Plaine Limagne, la commune d'Aigueperse, des professionnels de santé (médecins, pharmacien) envisagent la création d'une Société d'Economie Mixte locale afin d'agir dans le secteur de la santé en réhabilitant et mettant à disposition des professionnels de santé un immeuble situé en centre-bourg d'Aigueperse (2 place de la Halle)</p> <p>L'objectif est de développer une maison médicale pluridisciplinaire qui favorisera le regroupement et l'accueil de professionnels de santé parmi lesquels les deux médecins généralistes.</p> <p>Ce projet remplirait plusieurs objectifs, parmi lesquels l'amélioration de l'offre de soins des habitants, lutter contre la désertification médicale et paramédicale en améliorant les conditions d'exercice des praticiens. Indirectement, favoriser la venue des jeunes professionnels de santé et donc faire vivre le territoire.</p> <p>Considérant que ce projet s'inscrit dans une opération plus vaste de revitalisation des centres-bourgs, les habitants trouveront à travers ce lieu la possibilité d'accéder, en un lieu unique, une offre de soins diversifiés.</p>
<b>Partenaires</b>	CCPL, Commune d'Aigueperse, Crédit Agricole, pharmacien, médecins et autre professions médicales et para-médicales.
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	Non connues
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	
<b>Calendrier</b>	Création de la SEM, 2 <sup>ème</sup> semestre 2023
<b>Lien autres programmes et</b>	Contrat Local de Santé

Envoyé en préfecture le 17/07/2023  
Reçu en préfecture le 17/07/2023  
Publié le 19/07/2023  
ID : 063-200071199-20230710-CCPL\_2023\_99-DE

<b>contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réalisation des travaux</li><li>- Construction du nouvel équipement</li><li>- Diversité de l'offre médicale et paramédicale</li></ul>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La présence de ce type d'équipement participe directement à la fonction de centralité et répond à des enjeux démographiques et d'accueil des populations.
<b>Annexes</b>	-

**FICHE ACTION N° 20****CREATION ESPACE ENFANCE-JEUNESSE**

AIGUEPERSE

<b>Orientation stratégique</b>	- Affirmer un territoire d'accueil vivant et solidaire - Valoriser un cadre de vie de qualité			
<b>Action nom</b>	Création d'un espace enfance-jeunesse			
<b>Action n°</b>	20			
<b>Statut</b>	En projet / validée / engagée			
<b>Niveau de priorité</b>	Fort / Médian / Faible			
<b>Maître d'ouvrage</b>	Plaine Limagne			
<b>Description de l'action</b>	<p>L'ancienne école Le Petit Prince d'Aigueperse sera intégralement rénovée pour accueillir un espace enfance-jeunesse composé d'une crèche 20 places, d'un accueil de loisirs sans hébergement de 95 places et un relais petite enfance.</p> <p>L'équipement devra remplacer l'accueil de loisirs d'Aigueperse-Valos actuellement hébergé dans un local inadapté et vieillissant, l'accueil de loisirs d'Aigueperse-Jacquemarts actuellement situé dans les locaux de l'école municipale, l'accueil de loisirs d'Effiat hébergé dans la maison des associations d'Effiat et qui sont inadaptés. Il remplacera également le multi-accueil d'Aigueperse et le relais petite enfance d'Aigueperse tous deux situés au sein de la Maison Nord Limagne dans des locaux exigus et peu adaptés.</p> <p>L'objectif du projet est de proposer une offre plus qualitative, de créer des places d'accueil supplémentaires pour les jeunes enfants, et d'optimiser le foncier et les frais de fonctionnement en rationalisant les espaces.</p>			
<b>Partenaires</b>	État (DETR, DSIL, FNAP), Région (CAR), département (CTDD), CAF, MSA et LEADER L'ensemble des financements sont acquis.			
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<b>Nature des dépenses HT</b>	<b>Montant des dépenses HT</b>	<b>Nature des recettes</b>	<b>Montant des recettes</b>
	Travaux	2 941 412,07	Etat - DSIL	657 988,60
	Acquisitions	212 188,11	Etat - DETR	150 000
	Honoraires	317 069,44	Région	600 000
	Mandat-Tirage	90 491,09	Département	894 420
	Aléas	409 808,11	CAF	607 000
	Fouilles archéologiques	577 759,69	Etat - FNAP	173 327,88
	Mobilier	183 208,50	MSA	10 000
	Autres	5 764,98	LEADER	80 614,84
		Autofinancement	1 558 586,48	
<b>Total HT</b>	<b>4 731 937,80</b>	<b>Total HT</b>	<b>4 731 937,80</b>	
<b>Calendrier</b>	Travaux en cours, livraison prévue pour le printemps 2024			
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	- CRTE - CTG			

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le 17/07/2023

ID : 063-200071199-20230710-CCPL\_2023\_99-DE

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réalisation des travaux</li><li>- Construction du nouvel équipement</li></ul>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La présence de ce type d'équipement participe directement à la fonction de centralité et répond à des enjeux démographiques et d'accueil des populations.
<b>Annexes</b>	-

**FICHE ACTION N° 21****ETUDE TECHNIQUE – RENATURATION DU PLAN D'EAU DE L'ANDOU  
MARIQUES**

<b>Orientation stratégique</b>	- Valoriser un cadre de vie de qualité - Préserver et valoriser les ressources naturelles
<b>Action nom</b>	Etude technique – Renaturation du plan d'eau de l'Andou
<b>Action n°</b>	21
<b>Statut</b>	En projet / validée / <b>engagée</b>
<b>Niveau de priorité</b>	<b>Fort</b> / Médian / Faible
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes Plaine Limagne
<b>Description de l'action</b>	<p>Les plans d'eau présents sur le secteur peuvent avoir des impacts notables sur la qualité du milieu ainsi que sur l'hydrologie à l'aval. Il est donc nécessaire d'étudier les possibilités d'amélioration au droit de ces ouvrages.</p> <p>Avant toute intervention, une étude technique permettant l'aide à la décision doit être menée afin de définir le scénario d'aménagement le plus adapté au vu des enjeux locaux.</p> <p>La restauration des milieux aquatiques passe également par l'aménagement des berges ou de secteurs localisés. Les aménagements passeront par l'installation de mobiliers en direction des usagers et par un aménagement paysager dédié tenant compte du contexte et de l'environnement.</p>
<b>Partenaires</b>	Communauté de communes Combraille Sioule et Morge Département du Puy-de-Dôme Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB)
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de l'étude pour le plan d'eau de l'Andou (Etude + réunions)</li> </ul> <p>Coût total de la prestation = <b>13 468, 44 € TTC</b></p>
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le 17/07/2023

ID : 063-200071199-20230710-CCPL\_2023\_99-DE

		coût en € HT (hors réunions en € HT)	Coût des réunions en € HT	Coût HT par plan d'eau	Coût est. TTC	sub. A1E0	sub. CD.63	RAC
CSM	Etang des Grands Prés	8 144,86 €	593,66 €	8 738,52 €	10 486,22 €	4 369,26 €	1 747,70 €	4 369,26 €
CSM	Etang des Rivalles	5 826,55 €	424,68 €	6 251,23 €	7 501,48 €	3 125,62 €	1 250,25 €	3 125,62 €
CSM	Etang des Fournaix	7 430,05 €	541,56 €	7 971,61 €	9 565,93 €	3 985,80 €	1 594,32 €	3 985,80 €
CSM	Etang des Forges	5 433,20 €	468,90 €	6 902,10 €	8 282,52 €	3 451,05 €	1 380,42 €	3 451,05 €
CSM	Etang Magnaud	19 461,21 €	762,49 €	20 223,70 €	23 468,44 €	5 611,85 €	2 244,74 €	5 611,85 €
S// CSM		38 288,87 €	2 791,28 €	41 080,16 €	49 804,59 €	20 549,58 €	8 217,48 €	20 549,58 €
PL	Plan d'eau Montpensier	7 430,05 €	541,56 €	7 971,61 €	9 565,93 €	3 985,80 €	1 594,32 €	3 985,80 €
PL	Plan d'eau de l'Andoux	10 461,21 €	762,49 €	11 223,70 €	13 468,44 €	5 611,85 €	2 244,74 €	5 611,85 €
S// PL		17 891,26 €	1 304,05 €	19 195,31 €	23 034,37 €	9 597,65 €	3 839,06 €	9 597,65 €
RLV	Plan d'eau de la Vallée des Praies	8 144,85 €	593,66 €	8 738,52 €	10 486,22 €	4 369,26 €	1 747,70 €	4 369,26 €
S// RLV		8 144,85 €	593,66 €	8 738,52 €	10 486,22 €	4 369,26 €	1 747,70 €	4 369,26 €
	TOTAL	64 332,00 €	4 689,00 €	69 021,00 €	82 875,20 €	34 510,50 €	13 804,20 €	32 349,70 €

<b>Calendrier</b>	La notification du marché devrait avoir lieu au cours de l'été 2023. L'étude devra être réalisée avant la fin de l'année 2023 pour pouvoir intégrer au prochain contrat territorial les propositions d'actions résultant de l'étude.
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Fiche action également inscrite dans le Contrat territorial Morge Buron Merlaude.
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Aménagements à prévoir en seconde phase du contrat territorial
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Ce projet s'inscrit dans la continuité de la voie verte, avec aussi dans l'idée une liaison douce pour le vélo, qui rejoindra depuis la voie verte, le quartier des Récollets, puis jusqu'au collège et aux équipements sportifs.
<b>Annexes</b>	-

**FICHE ACTION N° 22****PROPOSER UNE PROGRAMMATION COMMERCIALE ET****PLAN DE MERCHANDISING POUR LE PROJET PVD****ALGOUERRES - MARIGNUES - RANDAN**

<b>Orientation stratégique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dynamiser l'activité commerciale en centre-bourg,</li> <li>- renforcer les centralités marchandes,</li> <li>- conforter l'économie et l'emploi local.</li> </ul>
<b>Action nom</b>	Proposer une programmation commerciale et un plan de merchandising pour le projet PVD
<b>Action n°</b>	22
<b>Statut</b>	<b>En projet / validée / engagée</b>
<b>Niveau de priorité</b>	<b>Fort / Médian / Faible</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Plaine Limagne Communes inscrites dans la démarche « Petites villes de demain »
<b>Description de l'action</b>	<p>Il s'agira de connaître et analyser le fonctionnement des commerces et services des 3 trois centres-bourgs, des zones de chalandise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- armature commerciale et environnement concurrentiel,</li> <li>- enquête auprès de la clientèle,</li> <li>- enquête auprès des artisans et commerçants de proximité.</li> </ul> <p>Sur la base de ces connaissances, une proposition de programmation commerciale et un plan de merchandising seront établis définissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des secteurs d'activité manquants disposant d'un potentiel en chiffre d'affaires et estimation prévisionnelle (esquisse de plan d'affaire),</li> <li>- une stratégie de développement de ces activités intégrant un état des lieux des locaux disponibles disposant d'un potentiel « économique »,</li> <li>- un plan d'incitation et d'accompagnement à l'installation des activités manquantes incluant la densification des activités existantes.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Communes inscrites dans la démarche « Petites villes de demain » CCI, CMA
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	30 000 HT
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<i>Part Etat (80%) : 24 000 €</i> <i>Autofinancement CCPL (20%) : 6 000 €</i>
<b>Calendrier</b>	2 <sup>nd</sup> semestre 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	SRADDET Programme Leader 2023-2027 (Axe 1.1 redynamiser les centres-bourgs)
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'artisans et commerçants rencontrés,</li> <li>- Panel de consommateurs sondés,</li> <li>- Activités manquantes recensées et potentiel en CA desdites activités.</li> </ul>

Envoyé en préfecture le 17/07/2023  
Reçu en préfecture le 17/07/2023  
Publié le 17/07/2023  
ID : 063-200071199-20230710-CCPL\_2023\_99-DE

<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Cette initiative permettra : <ul style="list-style-type: none"><li>- d'asseoir et densifier l'offre de commerces et services,</li><li>- renforcer le rôle de centralité marchande des bourgs</li></ul>
<b>Annexes</b>	

## FICHE ACTION N° 23

## DISPOSITIFS D'INCITATION A L'INSTALLATION COMMERCIALE

AIGNEBERSE - MARINGUES - RANDAN

<b>Orientation stratégique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dynamiser l'activité commerçante en centre-bourg,</li> <li>- renforcer les centralités marchandes,</li> <li>- conforter l'économie et l'emploi local.</li> </ul>
<b>Action nom</b>	Dispositifs d'incitation à l'installation commerciale
<b>Action n°</b>	23
<b>Statut</b>	<b>En projet / validée / engagée</b>
<b>Niveau de priorité</b>	<b>Fort / Médian / Faible</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Plaine Limagne Communes inscrites dans la démarche « Petites villes de demain »
<b>Description de l'action</b>	<p>Il s'agit de déployer des dispositifs d'incitation à l'installation permettant d'assoir <b>la programmation commerciale et le plan de merchandising</b>, objet de la fiche action n° 19.</p> <p>Deux dispositifs seront déployés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un dispositif « pépinière commerciale »,</li> <li>- un dispositif d'aide aux investissements.</li> </ul> <p>Le dispositif « pépinière commerciale », consistera à proposer aux candidats à l'installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un local commercial sans contrainte de bail commercial avec des loyers progressifs pour accompagner le démarrage d'activité (lesdits « rabais » de loyers seront pris en charge par les communes ou la CCPL en cas de locaux leur appartenant ou par la CCPL en cas de locaux privés),</li> <li>- La possibilité d'accéder au statut d'entrepreneur salarié (pas de cotisation RSI, une couverture sociale, des droits/chômage, une mutuelle, cotisation chômage, conseils en marketing et communication etc.).</li> </ul> <p>Le dispositif d'aide aux investissements permettra aux candidats à l'installation d'aménager leurs locaux commerciaux (réfection de vitrine, aménagement intérieur) et de financer leurs équipements matériels, ce par la possibilité de mobiliser deux fonds d'aides :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le fonds « Financer l'investissement de mon commerce de proximité » (financement conjoint de la Région et de CCPL) : 30 % d'aides aux investissements de rénovation des locaux et d'acquisition de matériel compris entre 10 000 et 50 000 € HT,</li> <li>- Un fond « d'aide aux vitrines » (à créer par CCPL) qui permettra de financer la réfection des devantures et façades commerciales dans le respect de <b>la charte graphique des devantures et enseignes</b> visée dans la fiche n°23. L'aide financière accompagnera les</li> </ul>

	investissements correspondants compris entre 3 000 et 10 000 € HT, à hauteur de 30 %
<b>Partenaires</b>	Communes inscrites dans la démarche « Petites villes de demain » CCI, CMA, coopératives d'activités et d'emplois (Appuy Créateurs, Groupement Régional Alimentaire de Proximité, etc.)
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	115 000 € sur 5 ans
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	Part Région : 50 000 € (aide « Financer l'investissement de mon commerce de proximité ») Part Commune : 5 000 € par commune sur 5 ans Part CCPL : 50 000 € sur 5 ans (y compris fonds aide « Financer l'investissement de mon commerce de proximité » existant)
<b>Calendrier</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	SRADDET
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'artisans et commerçants accompagnés,</li> <li>- Nombre de projets pérennes à 1, 3 et 5 ans.</li> </ul>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Cette initiative permettra : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'inciter des porteurs de projets à s'installer,</li> <li>- d'assoir et densifier l'offre de commerces et services,</li> <li>- de renforcer le rôle de centralité marchande des bourgs</li> </ul>
<b>Annexes</b>	

**FICHE ACTION N° 24****EXPERIMENTATION PEPINIÈRE COMMERCIALE**

AGUERRESE - MARIGNES - RANDAN

<b>Orientation stratégique</b>	- Conforter l'économie et l'emploi local - Redynamiser l'activité commerciale en centre-bourg
<b>Action nom</b>	Expérimentation pépinière commerciale
<b>Action n°</b>	24
<b>Statut</b>	<b>En projet / validée / engagée</b>
<b>Niveau de priorité</b>	Fort / <b>Médian</b> / Faible
<b>Maître d'ouvrage</b>	Plaine Limagne Communes inscrites dans la démarche « Petites villes de demain »
<b>Description de l'action</b>	Le but recherché est de permettre de réhabiliter un local commercial pouvant être loué à de nouveaux porteurs de projets, en centre-ville/centre-bourg. L'objectif de cet espace est de proposer aux commerçants un local « clé en mains » (réhabilité, loyer adapté et emplacement privilégié) où il peut expérimenter son activité. Il permet au public professionnel (producteurs, créateurs, artisans) de démarrer son activité marchande en centralité.
<b>Partenaires</b>	Région CCPL Communes inscrites dans la démarche « Petites villes de demain »
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	50 000 € + 15 000 prévisionnel budget CCPL (Acquisition du bien + travaux)  Recettes de loyers sur 9 ans = 25 000 €
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	Subvention région – « Aménager un premier ou un dernier commerce en milieu rural » = 19 500 € (30 %)
<b>Calendrier</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Nombre de propriétaires rencontrés - Nombre de demandes pour intégrer le local aménagé - Nombre de professionnel(s) ayant exercé leur activité au sein du local sur une période donnée
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Cette initiative permettra : - d'accueillir de nouveaux porteurs de projets - d'augmenter l'offre commerciale. Elle participera directement à la redynamisation du centre-bourg.
<b>Annexes</b>	-

**FICHE ACTION N° 25****PROSPECTION COMMERCIALE ET APPELS À CANDIDATURES CIBLÉES  
AIGUËPÈRE - MARIGNY - RANDAN**

<b>Orientation stratégique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dynamiser l'activité commerciale en centre-bourg,</li> <li>- renforcer les centralités marchandes,</li> <li>- conforter l'économie et l'emploi local.</li> </ul>
<b>Action nom</b>	Prospection commerciale et appels à candidatures ciblés
<b>Action n°</b>	25
<b>Statut</b>	<b>En projet / validée / engagée</b>
<b>Niveau de priorité</b>	<b>Fort / Médian / Faible</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Plaine Limagne Communes inscrites dans la démarche « Petites villes de demain »
<b>Description de l'action</b>	<p>La Mission de <b>programmation commerciale et plan de merchandising</b>, objet de la fiche action n° X, aura déterminé des activités manquantes et disposant d'un potentiel en chiffre d'affaires dont il aura été fixé les contours (plans d'affaires prévisionnels).</p> <p>Il s'agira alors d'engager une démarche de prospection active auprès de porteurs d'affaires, dans les domaines d'activité désignés.</p> <p>Cette prospection active s'appuiera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élaboration et la diffusion d'appels à candidatures dédiés, diffusés au sein des réseaux professionnels :</li> <li>- la sélection des candidats.</li> </ul> <p>Les appels à candidatures fourniront aux candidats des éléments d'information (potentiel en CA) suffisamment poussés pour inciter à l'installation, ainsi que des conditions d'accueil favorables (cf. fiche action n°X présentant les dispositifs incitatifs).</p> <p>Cette démarche vise à professionnaliser l'accueil et l'accompagnement économique de proximité, au travers d'une démarche qualitative afin d'accroître le niveau des offres d'accueil.</p>
<b>Partenaires</b>	Communes inscrites dans la démarche « Petites villes de demain » CCI, CMA, réseaux professionnels
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	3 000 € de frais de publications des appels à candidatures
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	Part CCPL : 3 000 € sur 3 ans
<b>Calendrier</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	SRADDET

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le 17/07/2023

ID : 063-200071199-20230710-CCPL\_2023\_99-DE

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de candidats à l'installation prospectés</li><li>- Nombre et qualité des offres à l'installation</li><li>- Nombre d'activités créées</li></ul>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Cette initiative permettra : <ul style="list-style-type: none"><li>- d'inciter des porteurs de projets à s'installer,</li><li>- d'asseoir et densifier l'offre de commerces et services,</li><li>- de renforcer le rôle de centralité marchande des bourgs</li></ul>
<b>Annexes</b>	

## FICHE ACTION N° 26

### CREATION CHARTRE GRAPHIQUE DES DEVANTURES ET ENSEIGNES COMMERCIALES AIGUEHERSE - MARIGNIES - RANDAN

<b>Orientation stratégique</b>	- Conforter l'économie et l'emploi local - Redynamiser l'activité commerciale et touristique en centre-bourg
<b>Action nom</b>	Elaboration d'une charte graphique des devantures et enseignes commerciales
<b>Action n°</b>	26
<b>Statut</b>	En projet / validée / <b>engagée</b>
<b>Niveau de priorité</b>	Fort / Médian / <b>Faible</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Plaine Limagne Communes inscrites dans la démarche « Petites villes de demain »
<b>Description de l'action</b>	Les commerces participent au paysage architectural et urbain dans la mesure où les devantures animent les façades des immeubles, concourent au caractère agréable d'une déambulation en centre-ville pour les habitants comme pour les visiteurs. Lorsqu'elles sont de qualité, elles participent pleinement à l'amélioration de l'image de la ville. Une charte graphique des devantures et enseignes commerciales constitue en soi un recueil des bonnes pratiques visant à harmoniser le linéaire commercial, indirectement à valoriser chaque commerce et par conséquent à renforcer l'attractivité économique dans son ensemble.
<b>Partenaires</b>	CCPL Communes inscrites dans la démarche « Petites villes de demain » CAUE 63
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	Conception – Accompagnement via le CAUE 63 <b>Environ 300 € TTC</b> – devis estimatif pour 40 unités (Impression des supports physiques)
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<i>Non connues</i>
<b>Calendrier</b>	2 <sup>nd</sup> semestre 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Nombre d'exemplaires imprimés - Nombre d'exemplaires distribués de la charte - (Si version numérique) Nombre de téléchargements - Nombre d'enseignes et devantures aménagées sur la base des préconisations recensées dans la charte

Envoyé en préfecture le 17/07/2023  
Reçu en préfecture le 17/07/2023  
Publié le 17/07/2023  
ID : 063-200071199-20230710-CCPL\_2023\_99-DE

<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	L'objet de ce document est de comprendre les lignes directrices qui conduisent à un projet de qualité, intégré à son quartier, sa ville, qui participe à la valorisation de l'image du commerce.
<b>Annexes</b>	-

## FICHE ACTION N° 27

### RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE DAME D'AIGUEPERSE

<b>Orientation stratégique</b>	- Sauvegarde du patrimoine historique - Valorisation du patrimoine architectural
<b>Action nom</b>	Restauration de l'Église Notre Dame d'Aigueperse
<b>Action n°</b>	27
<b>Statut</b>	<b>En projet / validée / engagée</b>
<b>Niveau de priorité</b>	<b>Fort / Médian / Faible</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'Aigueperse
<b>Description de l'action</b>	<p>Construite au début du XIII<sup>e</sup> siècle l'Église Notre Dame d'Aigueperse, classée Monument Historique, est considérée comme l'un des premiers édifices gothiques en Auvergne.</p> <p>Dans une logique de sauvegarde de son patrimoine remarquable, la commune a lancé le projet de restauration de cet édifice majeur et une étude complète de l'église a même été réalisée.</p> <p>A la suite d'une étude préalable, la commune d'Aigueperse ambitionne de lancer le projet de restauration et consolidation de l'édifice situé en cœur de bourg, le long de la D 2019.</p> <p>Les travaux seront échelonnés sur plusieurs années en fonction des priorités techniques et investissements possibles.</p>
<b>Partenaires</b>	-
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<i>Montant total des travaux intérieurs + travaux extérieurs</i> <b>= 7 889 604,45 € TTC</b>
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<i>Non connues</i>
<b>Calendrier</b>	Depuis 2022
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	-
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Cette action doit permettre la réalisation de travaux de restauration et de consolidation de l'Église Notre Dame d'Aigueperse, à la fois joyau architectural et historique et locomotive touristique du territoire.
<b>Annexes</b>	-

**FICHE ACTION N° 28****CREATION ESPACE AQUATIQUE  
MARIQUES-ARANDAY**

<b>Orientation stratégique</b>	- Affirmer un territoire d'accueil vivant et solidaire - Valoriser un cadre de vie de qualité			
<b>Action nom</b>	Création d'un espace aquatique			
<b>Action n°</b>	28			
<b>Statut</b>	En projet / validée / engagée			
<b>Niveau de priorité</b>	Fort / Médian / Faible			
<b>Maître d'ouvrage</b>	Plaine Limagne			
<b>Description de l'action</b>	Pour faire face au manque d'infrastructures sur le territoire et sur les territoires environnants, notamment en termes d'accueil de publics scolaires, Plaine Limagne envisage la création d'un centre aquatique de proximité. Ce centre composé d'un bassin sportif de 4 couloirs et d'un petit bassin d'apprentissage doit permettre de satisfaire aux besoins scolaires d'apprentissage de la nage et aux besoins de loisirs locaux : aquagym, natation sportive...			
<b>Partenaires</b>	État (DETR, DSIL), Région (CAR), département (CTDD), ANS -> Tous les partenariats sont à nouer.			
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<b>Nature des dépenses HT</b>	<b>Montant des dépenses HT</b>	<b>Nature des recettes</b>	<b>Montant des recettes</b>
	Travaux	5 290 800	Etat - DSIL	1 000 000
	Acquisitions		Etat - DETR	150 000
	Honoraires	977 693	Région	600 000
	Etudes	512 520	Département	1 000 000
	Assurance MO	98 000	ANS	500 000
	Aléas	322 608		
	Actualisations	249 290		
	Mobilier et matériel	180 000		
			Autofinancement	4 830 911
	<b>Total HT</b>	<b>7 630 911</b>	<b>Total HT</b>	<b>7 630 911</b>
<b>Calendrier</b>	Etudes en cours. Débuts des travaux en 2025. Livraison prévue pour 2027.			
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	- CRTE			
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Réalisation des travaux - Construction du nouvel équipement			

Envoyé en préfecture le 17/07/2023  
Reçu en préfecture le 17/07/2023  
Publié le 17/07/2023  
ID : 063-200071199-20230710-CCPL\_2023\_99-DE

<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La présence de ce type d'équipement participe directement à la fonction de centralité et répond à des enjeux démographiques et d'accueil des populations.
<b>Annexes</b>	-

## MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE

### RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LES COMMUNES D'AIGUEPERSE, MARIGNAC ET RANDAN

#### 1. Investissements structurels

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total (€)	Part MO (€)	Part Etat (€)	Part autres financeurs (et nom des financeurs) (€)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Chef de projet « PVD »	Plaine Limagne	44 673, 36 (montant annuel)	11 168, 34	33 505, 02	/	
Etude opérationnelle OPAH	Plaine Limagne + communes	56 580	15 840, 51	23 575 7 734, 49 (FCTVA)	9 430 (CD 63)	
Programmation OPAH classique	Plaine Limagne + communes	Chiffres (sous réserve de validation des conclusions de l'étude en cours)				
Etude redynamisation centres-bourgs	Plaine Limagne + communes	110 925	9 243, 75 10 255, 02 11 580, 57 5 895, 60	53 950 (Banque des Territoires)	20 000 (CD 63)	

Mise en place d'une signalétique d'informations comm. et touristique	Plaine Limagne	NC							
Aménagement rue des Récollets	Commune de Maringues	390 524,21	-					49 459 (CD 63)	
Assainissement : mise en séparatif	Commune de Maringues	205 000	-					14 250 (CD63) 28 500 (AELB)	
Télécom en lien avec TE63	Commune de Maringues	12 468	-					2 494 (CD 63)	
Reprofilage de la rue des Récollets	Commune de Maringues	398 500	79 700					239 100 (Fonds Vert) 79 700 (CD 63)	
Politique d'acquisitions foncières + portage (EPF Auvergne)	Commune de Maringues		-> 446 350						
Installation d'une plateforme City stade à Maringues	Commune de Maringues	145 245	30 048				65 % (ANS)	15 % (Région)	
Aménagement place du foirail	Commune de Maringues	7 060							
Aménagement place de la mairie	Commune de Maringues	18 8110							
Implantation jardins	Commune de	NC							

partagés	Maringues									
Aménagement d'une voie partagée	Commune d'Aigueperse	NC								
Aménagement de bourg – Traverse de Randan	Commune de Randan	1 043 455	117 446	90 000 (DETR)	205 000 (Région) 130 000 (Service des routes) 35 000 + 40 000 (FIC) 252 000 (FEDER)					
Installation d'une plateforme City stade	Commune de Randan	65 101	17 720	38 398 (ANS) 8 983 (DETR)						
Création Espace enfance-jeunesse	Plaine Limagne	4 731 937,80	1 558 586,48	657 988,60 (DSIL) 150 000 (DETR) 173 327,88 (FNAP)	600 000 (Région) 834 420 (CD 63) 607 000 (CAF) 10 500 (MSA) 80 614,84 (LEADER)					
Agrandissement du pôle santé	Commune de Randan	NC								
Sécurisation et aménagements école primaire	Commune de Randan	NC								
Création d'une nouvelle mairie	Commune de Randan	NC								
Installation d'un pôle santé	Plaine Limagne Commune d'Aigueperse	NC								

Création d'un espace culturel	Plaine Limagne	3 796 500	984 470	759 000 (DSIL) 150 000 (DETR)	600 000 (Région) 1 102 730 (CD 63) 200 000 (Autres)
Etude technique – Renaturation du plan d'eau de l'Andou	Plaine Limagne	13 468, 44	5611, 85		5 611.85 (AELB) 2 244.74 (CD 63)
Proposer une programmation commerciale	Plaine Limagne	30 000	6 000	24 000 (BDT)	
Dispositifs d'incitation commerciale		115 000 (sur 5 ans) 23 000 / an	10 000 / an 1 000 / an (commune)		10 000 / an (Région)
Boutique éphémère	Plaine Limagne	65 000	65 000	/	19 500 (Région – 30 %)
Prospection commerciale et AAC ciblés	Plaine Limagne	1 000 / an			
Création d'une charte graphique des devantures commerciales	Plaine Limagne	300	300	/	/
Restauration de l'Eglise Notre-Dame d'Aigueperse d'Aigueperse	Commune d'Aigueperse	7 889 604,45			
Création espace aquatique	Plaine Limagne	7 630 911	4 830 911	1 000 000 (DSIL) 150 000 (DETR) 500 000 (ANS)	600 000 (Région) 1 000 000 (CD 63)

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)

2. Action de suivi animation de l'OPAH multi-site sur la période 2024-2026

Chiffres (sous réserve de validation des conclusions de l'étude en cours)